

Programme d'actions

**Proposé aux agriculteurs dans le cadre de la
démarche menée sur les aires d'alimentation de
captage - *volet agricole***

Période 2019-2022

Sommaire

Sommaire.....	2
PARTIE 1 – La démarche d’élaboration du programme d’actions.....	3
1. Contexte de la démarche	3
2. Le territoire.....	4
3. Les enjeux eau et agriculture	5
4. Historique de la démarche	8
5. Les différentes étapes de la nouvelle concertation	10
6. La rédaction du programme d’actions	12
PARTIE 2 – Les fiches-actions	14
PARTIE 3 - Mise en œuvre, suivi et évaluation des actions.....	42
1. Calendrier de mise en œuvre des actions et plan de financement.....	42
2. Suivi du programme d’actions.....	43
3. Evaluation des actions.....	45
Annexe : synthèse des enjeux non nominatifs collectés pendant la phase de diagnostic de la concertation	47
Liste des sigles	49

1. Contexte de la démarche

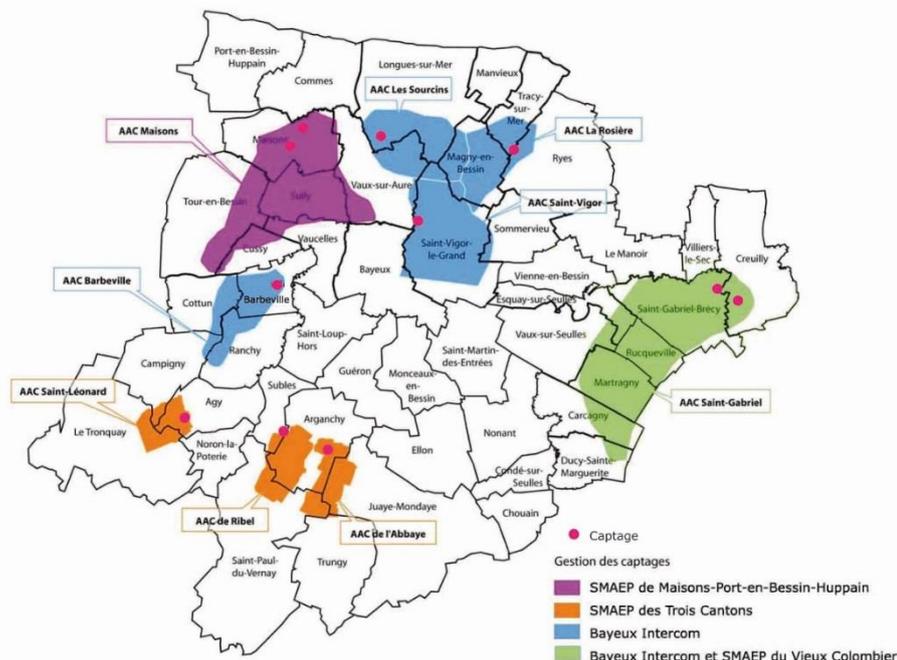
Bayeux Intercom est compétente en matière d'alimentation en eau potable (production et distribution) sur 23 des 36 communes de son territoire, depuis le 1er juin 2005. Elle gère, en régie, cinq points de prélèvements en eau pérennes, un qui doit être abandonné à terme et deux qui ne sont plus exploités, pour desservir environ 25 000 habitants.

En partenariat avec les syndicats d'eau de Maisons-Port-en-Bessin-Huppain et Trois Cantons, Bayeux Intercom mène depuis 2007 une démarche de **préservation** et de **reconquête** de la qualité de l'eau (volets agricole et non-agricole), pour les paramètres nitrates et pesticides sur les aires d'alimentation (AAC) des captages gérés par ces trois collectivités. Le partenariat a été élargi avec le syndicat d'eau du Vieux Colombier qui gère un captage sur la même AAC (AAC de Saint-Gabriel-Brécý) qu'un captage géré par Bayeux Intercom. **L'objectif de cette démarche est de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions à destination des exploitants pour préserver la ressource en eau, sur la base du volontariat.**

Onze ressources en eau et neuf AAC sont concernées par la démarche :

- AAC de Maisons : forages de Long Bois et l'Avenue, gérés par le syndicat de Maisons-Port-en-Bessin-Huppain
- AAC des Sourcins, forage géré par Bayeux Intercom
- AAC de la Rosière, forage géré par Bayeux Intercom
- AAC de Saint-Vigor-le-Grand (ex-Grenelle), forage géré par Bayeux Intercom
- AAC de Saint-Gabriel-Brécý (ex-Grenelle) : AAC commune à un forage géré par Bayeux Intercom et un forage géré par le syndicat d'eau du Vieux Colombier
- AAC de Barbeville, forage géré par Bayeux Intercom (source captée)
- AAC de Saint-Léonard, forage géré par le syndicat d'eau des Trois Cantons (source)
- AAC de Ribel, forage géré par le syndicat d'eau des Trois Cantons
- AAC de l'Abbaye, forage géré par le syndicat d'eau des Trois Cantons

➤ Cartographie des AAC, des ressources en eau et maîtrise d'ouvrage



2. Le territoire

a. Géographie

Située dans la Plaine de Caen, aux abords du Bocage et en bordure du littoral, la Région de Bayeux est à la fois rurale et urbaine. Bien que les cultures s'y soient développées au détriment de la surface en herbe, le pâturage reste bien présent sur ce territoire, en partie maillé de haies bocagères et parcouru par plusieurs vallées. Dans le Bessin, l'activité agricole, en particulier l'élevage de bovins et les vergers, visible aux portes de l'agglomération, constitue un des piliers de son identité.

b. Le contexte hydro-géologique

Les principaux aquifères qui s'étalent dans la région de Bayeux sont constitués des aquifères multicouches du Bajocien et du Bathonien :

- Aquifère du Bajocien :

L'aquifère du Bajocien constitue un des principaux aquifères du département et est composé des formations suivantes, des moins profondes au plus profondes :

- Calcaires à spongiaires : très bon niveau aquifère d'environ 15 m
- Sédimentation ferrugineuse (oolithe ferrugineuse de Bayeux)
- Calcaire de la Malière composé de bancs de calcaires très durs à silex et de niveau conglomératique à enduit glauconieux
- Sédimentation ferrugineuse (Oolithe ferrugineuse qui marque la base de la série Aalénienne)
- Les calcaires à spongiaires constituent un très bon niveau aquifère d'environ 15 m, ce niveau est karstifié dans la vallée de l'Aure.

C'est un réseau aquifère développé dans la fissuration avec une karstification importante sous les vallées. Cet aquifère est libre dans la région de Bayeux et au sud-ouest de Caen, et dans la vallée de l'Orne sous la Prairie. Il devient captif sous les marnes de Port-en-Bessin (Bathonien). Au niveau de la nappe libre, la surface piézométrique épouse assez fidèlement la topographie. La productivité peut atteindre jusqu'à 100 m³/h par endroits.

- Aquifère multicouche du Bathonien :

L'aquifère du Bathonien (Campagnes de Caen et de Falaise et Bessin littoral) est constitué de niveaux calcaires multicouches (Calcaire de Caen, de Creully, de Langrune, de Ranville et de Blainville), entrecoupé de « caillasses » argileuses qui cloisonnent partiellement la nappe. C'est un aquifère libre dont le substratum est constitué par les bancs de calcaires argileux situés à la base de la Pierre de Caen. La surface piézométrique épouse les grands traits de la topographie. La productivité est liée essentiellement aux réseaux de fissures. L'écoulement souterrain s'effectue des plateaux vers les vallées, les rivières drainant l'aquifère (existence d'un drainage au niveau de certaines vallées sèches). Dans les zones en vallées ou en vallons secs, la productivité peut atteindre jusqu'à 300 m³/h.

3. Les enjeux eau et agriculture

a. Les enjeux « eau »

La qualité des eaux souterraines exploitées est très variable selon le captage considéré ou la période de l'année (cf. détail ci-après).

Certains forages sont affectés par des teneurs non négligeables en pesticides (famille des triazines, dinoseb, bentazone en particulier).

Des problèmes liés au fer (secteur des Sourcins), au fluor et à l'ammonium peuvent également apparaître dans le nord du territoire (ces paramètres sont présents naturellement dans l'aquifère).

Bayeux Intercom distribue une eau de qualité règlementaire, sans traitement (hormis les mélanges d'eau, le traitement du fer aux Sourcins et la chloration) auprès de 25 000 habitants.

Voici les problématiques qualité d'eau, notamment « Nitrates » et « Phytosanitaires » spécifiques à chaque ressource en eau :

▫ Source captée, à Barbeville (géré par Bayeux Intercom) :

- Nitrates, taux moyen : 52 mg/L (mini : 46,4 ; maxi : 58,5 en 2013 ; 133 analyses entre 2010 et 2019)
- Phytosanitaires : molécules détectées Atrazine et dérivés ; ponctuellement Tétraconazole, Dodine

▫ Forage des Sourcins, à Longues-sur-Mer (géré par Bayeux Intercom) :

- Présence de fer : traité à la source depuis avril 2015
- Nitrates, taux maxi: 1,8 mg/L
- Phytosanitaires : aucunes molécules détectées

▫ Forage de la Rosière, à Tracy-sur-Mer (géré par Bayeux Intercom) :

- Nitrates, taux moyen : 5,9 mg/L (mini : 0 ; maxi : 16,9)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement Glyphosate, dérivés Atrazine

▫ Puits, à Saint-Gabriel-Brécy (géré par le Syndicat d'eau du Vieux Colombier) :

- Nitrates, taux moyen : 44,2 mg/L (mini : 35 ; maxi : 49,4 en 2005)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement Atrazine et dérivés, Bentazone, chlorsulfuron

▫ Forage, à Saint-Gabriel-Brécy (géré par Bayeux Intercom) :

- Nitrates, taux moyen : 36,9 mg/L (mini : 28,9 ; maxi : 46,1 en 2010 ; 132 analyses entre 2010 et 2019)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement Atrazine et dérivés, Nicosulfuron, Bentazone

▫ Forage, à Saint-Vigor-le-Grand (géré par Bayeux Intercom) :

- Nitrates, taux moyen : 43,7 mg/L (mini : 34,2 ; maxi : 53,7 en 2013 ; 164 analyses entre 2010 et 2019)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement Atrazine et dérivés, Bentazone

▫ Forage de l'Avenue, à Maisons (géré par le Syndicat d'eau de Maisons-Port) :

- Nitrates, taux moyen : 43,3 mg/L (mini : 33,7 ; maxi : 54,8 en 2002)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement dérivés Atrazine

▫ Forage du Long Bois, à Maisons (géré par le Syndicat d'eau de Maisons-Port) :

- Nitrates, taux moyen : 37,4 mg/L (mini : 27,7 ; maxi : 45,5 en 1996)
- Phytosanitaires : molécules détectées ponctuellement dérivés Atrazine

▫ Source Saint-Léonard, à Agy (géré par le Syndicat d'eau des Trois Cantons) :

- Nitrates, taux moyen : 31,3 mg/L (mini : 12 ; maxi : 47,6 en 2013)
- Phytosanitaires : molécules détectées Atrazine et dérivés ; ponctuellement glyphosate, AMPA, Acétochlore

▫ Forage de l'Abbaye, à Arganchy géré par le Syndicat d'eau des Trois Cantons) :

- Nitrates, taux moyen : 31,8 mg/L (mini : 24 ; maxi : 38,4 en 2001)
- Phytosanitaires : molécules détectées Atrazine et dérivés

▫ Forage du Ribel, à Arganchy géré par le Syndicat d'eau des Trois Cantons) :

- Nitrates, taux moyen : 48,5 mg/L (mini : 24,4 ; maxi : 62,6 en 1999)
- Phytosanitaires : molécules détectées Atrazine et dérivés ; ponctuellement S-Métolachlore, Ethofumésate, Bentazone, AMPA et Glyphosate.

L'enjeu « eau » pour l'alimentation en eau potable est très important sur le territoire.

Sur le territoire de l'animation, deux AAC sont particulièrement stratégiques pour l'alimentation en eau potable et ont préalablement été identifiées Grenelle : les AAC de Saint-Vigor-le-Grand et de Saint-Gabriel-Brécy.

Le captage de Saint-Vigor-le-Grand est une ressource sous-exploitée car elle connaît ponctuellement des dépassements du seuil Nitrates de 50 mg/l¹. Un temps, ce captage a fait l'objet d'une dérogation en cas de dépassement (jusqu'à 60 mg/l). Bayeux Intercom n'a pas renouvelé sa demande de dérogation.

Cette ressource est naturellement très vulnérable. Il existe une corrélation entre les pics de nitrates observés et l'inondation des parcelles autour du captage après des fortes pluies. Cette corrélation méritera d'être vérifiée via une étude hydrogéologique (cf. action K). Néanmoins, Bayeux Intercom procède à des mélanges avec les eaux de Saint-Gabriel-Brécy pour distribuer une eau de qualité réglementaire. Outre ces mélanges, Bayeux Intercom ne réalise aucun traitement contre les pesticides et les nitrates sur les eaux brutes.

Le captage de Saint-Gabriel-Brécy est une ressource de relativement bonne qualité qu'il faut d'autant plus préserver qu'elle permet les mélanges avec les eaux de Saint-Vigor-le-Grand. L'AAC de Saint-Gabriel-Brécy est en partie captive mais subit des pressions agricoles fortes.

Afin de sécuriser la ressource en eau, il convient de mettre en place des actions de préservation et de reconquête à l'échelle des aires d'alimentation de captage.

Les objectifs des gestionnaires de l'eau sont les suivants :

Nitrates : pour ne pas dépasser un **taux de 40mg/l** sur les eaux distribuées, sécuriser les eaux brutes autour de 35 mg/l.

Pesticides : zéro dépassement / pas de nouvelles molécules

¹ Le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine limite à 50 mg par litre la teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à la consommation humaine.

➤ **Les débits de référence et volumes prélevés :**

	Débit de référence (correspondant au débit autorisé)	Volume prélevé en 2017 en m3
Barbeville	1 300 m3/jour	22 807
Sourcins	240 m3/jour	26 173
La Rosière	260 m3/jour	77 747
Saint-Gabriel-Brécy	4500 m3/jour	1 552 037
Saint-Vigor-le-Grand	3 000 m3/jour	252 050
Maisons - L'Avenue	1 200 m3/jour	
Maisons - Long Bois	1 400 m3/jour Débit moyen : 800 m3/jour	
Saint-Léonard	800 m3/jour	
Abbaye	600 m3/jour	
Le Ribel	600 m3/jour	

b. **Les enjeux « agriculture »**

L'activité agricole du Bessin est dominée par la polyculture-élevage, malgré une forte baisse de cette activité, en général au profit des grandes cultures.

La SAU a baissé, souvent au détriment de la prairie, en corrélation avec la baisse continue du nombre d'exploitations (lesquelles se sont agrandies). La population active agricole a baissé de moitié entre 1988 et 2010, quel que soit le domaine d'activités.

Le taux de surface toujours en herbe a été divisé en deux en l'espace de 40 années. Cette diminution risque de se poursuivre avec la crise agricole, et l'"arrêt du lait" par de nombreux exploitants du secteur, ainsi qu'avec la pression du foncier.

Dans leur métier au quotidien, les agriculteurs sont soumis à la volatilité des prix qui impacte le coût de production ; ils doivent sans cesse s'adapter à ce nouveau contexte.

L'enjeu eau potable et plus largement environnemental peut être perçu comme une contrainte supplémentaire pour une partie de la profession agricole car cela ne prend pas toujours en compte les problématiques du terrain et le contexte mondial. Par exemple, pour répondre aux exigences du marché, et donc rester concurrentiels, le blé doit atteindre un taux de protéine de 14%. Cela suppose de recourir aux engrais azotés, lesquels présentent un intérêt sur le rendement et sur la qualité (protéines). En dessous de ce taux, il y aura un impact sur le prix voire un déclassement.

c. La pression des activités agricoles sur la ressource en eau

Sur l'ensemble du territoire des AAC, l'augmentation significative des surfaces cultivées contribue largement à l'augmentation de la pression exercée par les nitrates et les produits phytosanitaires sur la ressource en eau. Notamment sur l'AAC Saint-Gabriel-Brécy, très largement dominée par les cultures.

Les rotations blé/cultures de printemps et blé/blé fréquentes sur certaines AAC (notamment la Rosière et Saint-Gabriel-Brécy) présentent un risque important de lessivage de nitrates.

L'existence de cultures de printemps peut entraîner une mise à nu des terres labourables en période hivernale, favorable au lessivage de l'azote.

La prépondérance de céréales d'hiver dans les rotations est également un facteur aggravant vis-à-vis du lessivage des nitrates.

Le pâturage reste néanmoins très présent sur le territoire, bien que la surface en herbe ne représente qu'un petit tiers de la surface des AAC.

Les enjeux collectés durant la phase de concertation (cf. paragraphes 4 et 5) sont synthétisés en annexe.

4. Historique de la démarche

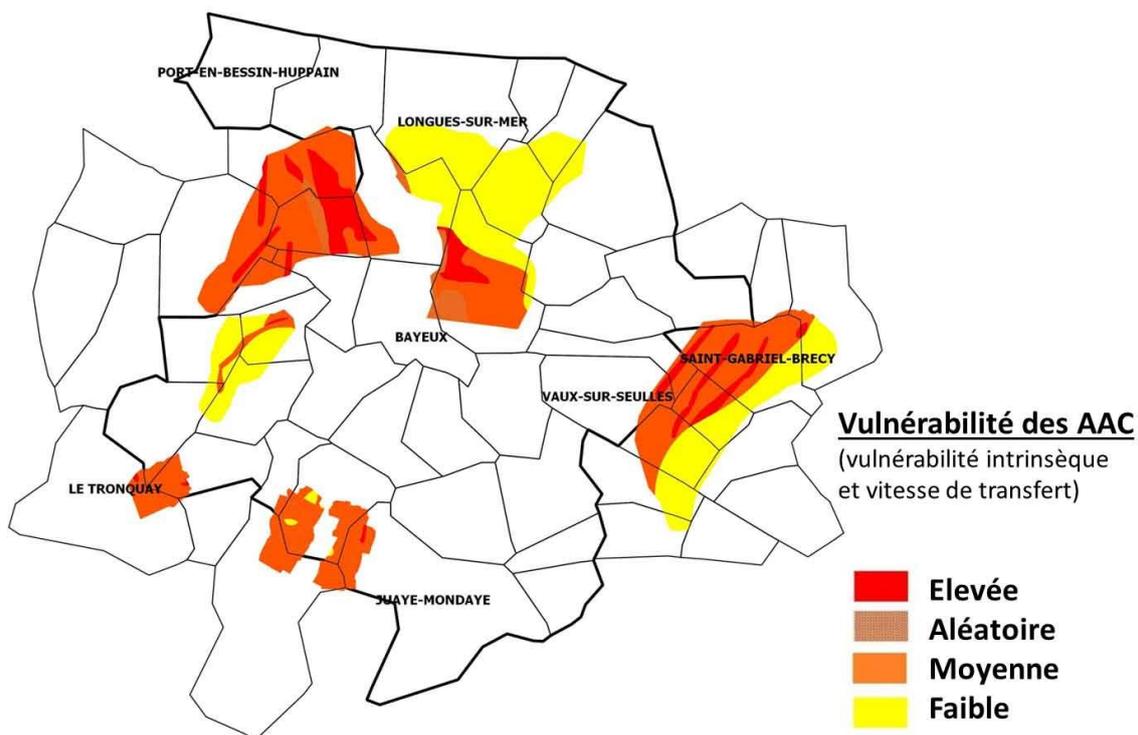
En partenariat avec les syndicats d'eau voisins, Bayeux Intercom mène depuis 2007 une démarche de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau (volet agricole et non agricole).

Le suivi du volet agricole de la démarche est assuré par un comité de pilotage constitué des syndicats d'eau partenaires, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'ARS de Normandie, de la DDTM du Calvados, du Conseil Départemental du Calvados, du Conseil Régional de Normandie, de la Chambre d'Agriculture du Calvados, de l'Association Bio Normandie.

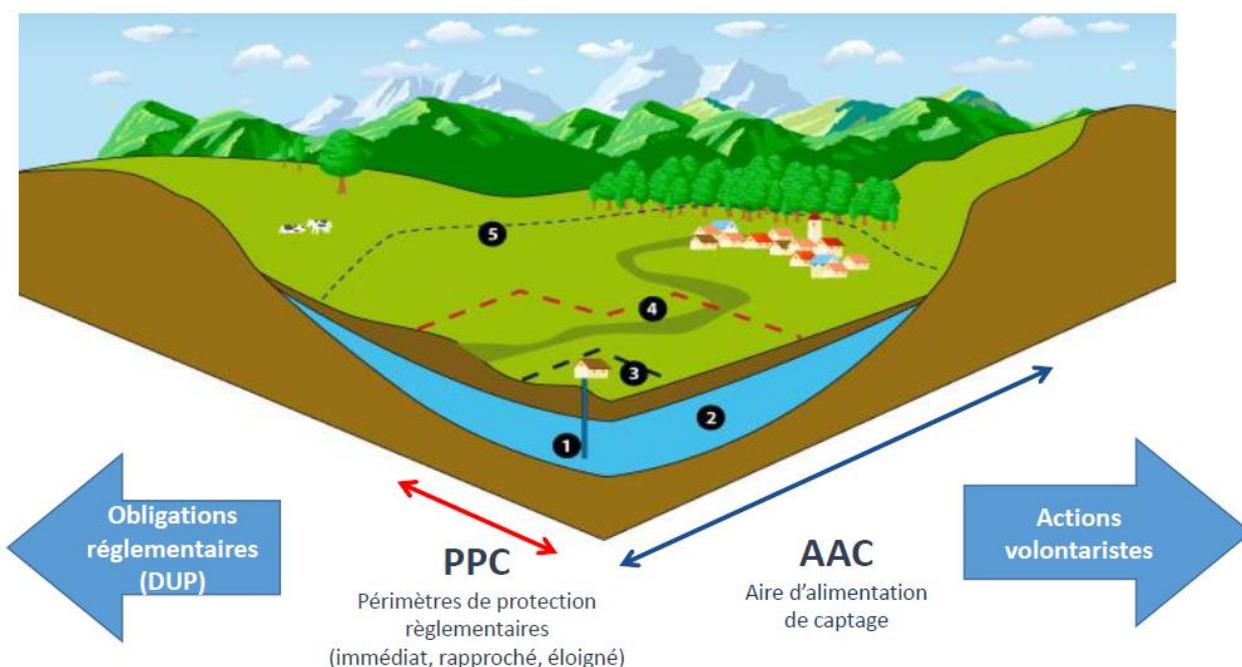
Au sein de Bayeux Intercom, la démarche est pilotée par la commission « Alimentation en eau potable et défense incendie », présidée par Rémi François. Cette commission émet un avis avant le passage des dossiers en bureau communautaire puis en conseil communautaire de Bayeux Intercom, présidée par Patrick Gomont.

En 2009, Bayeux Intercom et le SMAEP de Maisons – Port-en-Bessin Huppain font réaliser, par le bureau d'études SCE, une étude diagnostique des pressions sur les aires d'alimentation de captage. Le comité de pilotage a validé cette étude, qui a notamment permis d'adopter les contours des AAC (dont certains repris par des arrêtés de la DDTM sur proposition du conseil départemental) et d'identifier des zones plus ou moins vulnérables, permettant la priorisation de certaines actions.

➤ **Cartographie de la vulnérabilité des AAC**



Dans le cadre du « volet agricole », des réunions de travail avec des agriculteurs du territoire et des représentants de la profession agricole, ont été organisées pour présenter les objectifs de la démarche ainsi que les enjeux de la préservation et de la reconquête de la qualité de l'eau. Les agriculteurs ont été invités à intégrer un groupe de travail pour construire un programme d'actions concerté. De la pédagogie a ainsi été faite sur les problématiques des syndicats d'eau, puis sur la méthode de délimitation des AAC. Il a également été précisé la différence qu'il existe entre les périmètres de protection réglementaires des captages (avec des contraintes réglementaires) et les AAC (territoire plus large, sans contrainte réglementaire).



Suite à un ralentissement des temps d'échange, en 2016, la stratégie de concertation a été revue pour mieux prendre en compte les enjeux agricoles (cf. ci-après).

Concernant le volet non-agricole, des actions sont menées avec les communes (promotion de la charte d'entretien des espaces publics, promotion de la gestion différenciée, mise à disposition d'outils de communication et de guides techniques...) et avec les habitants (mise en place d'un concours auprès des éco-jardiniers depuis 2015, création d'un réseau d'éco-jardiniers, Jardin nature du Bessin, auprès des habitants du Bessin, en lien avec des associations et structures du territoire intervenant sur la biodiversité, les alternatives aux pesticides, sur le compostage et le jardinage).

5. Les différentes étapes de la nouvelle concertation

Ainsi, en 2016, concernant le volet agricole de la démarche menée sur les AAC, Bayeux Intercom a revu sa stratégie de concertation, avec l'aval du comité de pilotage, selon la méthode de « dialogue territorial ». Cette méthode a pour objectif de mettre en dialogue l'ensemble des acteurs concernés par une même thématique sur un même territoire, dans un contexte qui peut s'avérer conflictuel.

De plus, la concertation a été élargie aux coopératives, aux partenaires institutionnels, à l'enseignement agricole, aux acteurs des filières, aux syndicats agricoles, aux organismes de recherche, aux acteurs du foncier. L'objectif est d'aboutir à la rédaction d'un accord, sous la forme d'un plan d'actions co-construit, conciliant les enjeux des acteurs et suffisamment ambitieux pour préserver et/ou reconquérir la ressource en eau.

En 2016 et 2017, Bayeux Intercom a été accompagnée dans la mise en place de cette concertation par la Chambre d'Agriculture du Calvados (antenne du Bessin) via une prestation de marché public, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Pour le volet agricole de la démarche AAC, la gouvernance a également été revue.

Deux autres instances de gouvernance ont été créées, en plus du Copil déjà existant, lequel valide et oriente, sous la présidence de Bayeux Intercom. Ces deux nouvelles instances sont :

- Un « comité technique » dit « Cotech » : ses membres participent à la concertation, en faisant apparaître les enjeux pour l'eau et l'agriculture, et en proposant des actions en adéquation avec ces enjeux et le contexte agricole et environnemental local. Il est constitué des membres du Copil, d'agriculteurs du territoire, des coopératives, des syndicats agricoles, des lycées agricoles de la région, FR-Cuma, FR-Civam, Safer, Terres de Lien, service Développement économique ...
- Une « cellule d'information » qui est informée de la démarche : tous les acteurs en lien avec l'eau et l'agriculture qui pourrait participer à la démarche de près ou de loin, y compris les agriculteurs du territoire et exploitant des parcelles situées sur les AAC.

Durant la phase de concertation, deux réunions de Copil ont été prévues (Copil de validation de la démarche en avril 2016 et Copil de validation du programme d'actions, septembre 2018). Entre deux, quatre Cotech ont été prévus (juin 2016, septembre 2016, décembre 2016, mai 2017).



Dans la méthode de dialogue territorial, deux grandes phases sont nécessaires : celle de la collecte des enjeux de l'ensemble des acteurs concernés (phase de « diagnostic ») et celle de la recherche d'actions répondant aux enjeux relevés.

Le comité technique n°1 a eu pour premier objectif de fixer les règles nécessaires au bon déroulement de la concertation, à savoir : c'est le Copil qui valide au final, gestion du temps de réunion des Cotech, écoute et respect, assiduité / implication / co-responsabilité, clarification du rôle de chacun, pas de censure, transparence. Puis, le territoire et les ressources en eau des syndicats et leurs enjeux ont été présentés. Il a été rappelé que les agriculteurs peuvent intégrer cette démarche et ce, de façon volontaire. L'ensemble des acteurs présents a ensuite été invité à noter sur des fiches les enjeux du territoire et/ou leurs enjeux en répondant aux questions : « Quels sont pour vous et selon vous les enjeux du territoire sur la question de la préservation de la ressource en eau et/ou de l'agriculture ? » et plus simplement « Quelles sont vos préoccupations ? ». Une animation participative a permis un échange entre tous et une appropriation collective de ces premiers enjeux.

Ce premier recensement a été enrichi lors des rencontres individuelles faites auprès de certains acteurs et lors du Cotech n°2.

Lors du Cotech n°2, un état des lieux agricole du territoire a été présenté à tous. De plus, plusieurs présentations ont permis d'expliquer quelles sont les contraintes des agriculteurs, notamment vis-à-vis de la volatilité du marché, et quelles sont leurs motivations à recourir aux produits phytosanitaires et aux engrais. Les enjeux recueillis précédemment ont été compilés dans un recueil, de façon non nominative. L'objectif de ce recueil est de porter à connaissance de tous les acteurs du territoire les enjeux des uns et des autres (cf. synthèse en annexe). L'objectif n'est pas que les acteurs s'accordent sur tel ou tel enjeu. On retrouve ces enjeux (tels que cités par les acteurs concertés) dans chaque fiche-action du programme d'actions, dans le volet « enjeux des acteurs de l'eau de l'agriculture collectés ».

Quatre enjeux majeurs ont été retenus :

- **Comment sécuriser la qualité de l'eau ?**
(ex : inférieur à 40mg/litre pour les nitrates + pas de nouvelles molécules de phyto)
- **Comment assurer le revenu des agriculteurs, sans dégrader la qualité de l'eau ?**
- **Comment redorer le blason des agriculteurs et des syndicats d'eau (quant à la qualité de l'eau), auprès de la population ?**
- **Comment favoriser les changements de pratiques pour moins d'intrants ?**

Via un *brainstorming*, il a été demandé aux participants de proposer des idées d'actions, sans se censurer, pour répondre à chacun de ces enjeux.

La phase 2 de collecte des actions a été poursuivie en Cotech n°3. L'ensemble des idées d'actions proposées ainsi que des idées d'actions ayant été mises en œuvre dans d'autres territoires ont été présentées. Chacun a pu sélectionner celles qui lui semblaient les plus pertinentes via un système de vote avec des gommettes autocollantes.

Les actions ayant reçues le plus d'adhésion ont été intégrées dans des fiches-actions qui ont été soumises à correction lors du Cotech n°4.

A noter que lors des Cotech 3 et 4, les réunions ont été élargies à plus d'acteurs de l'eau et de l'agriculture afin d'agrandir le champ des actions possibles et de porter à connaissance des dispositifs déjà existantes (pour éviter les doublons ou pour capitaliser sur des actions déjà en place).

Lors du COPIL n°2, prévu initialement pour valider le programme d'actions, les membres du COPIL ont décidé de faire remonter leurs remarques et que le programme soit validé lors d'un prochain COPIL. Le COPIL n°3 a eu lieu le 5 avril 2019 et le programme d'actions modifié y a été validé.

6. La rédaction du programme d'actions

La rédaction du programme d'actions s'est faite sur la base des actions proposées puis sélectionnées par les membres du Cotech, tout en prenant en compte les enjeux de tous les acteurs². Lors de cette phase, le fil conducteur était de proposer des actions ambitieuses pour la ressource en eau mais qui restent en adéquation avec les réalités économiques de chaque agriculteur.

Les fiches-actions ont été co-rédigées par des techniciens de Bayeux Intercom et de la Chambre d'Agriculture du Calvados.

Le programme d'actions n'est pas figé. Il pourra évoluer si des actions ne semblent pas pertinentes soit dans leur intitulé soit dans leurs modalités de mise en œuvre, ou en fonction de nouvelles opportunités ou de nouveaux partenariats, voire d'éventuelles évolutions réglementaires.

Pour rappel, la participation des agriculteurs à telles ou telles actions se fait sur la base du volontariat.

Lors de la rédaction du programme d'actions, plusieurs précautions ont été prises :

- Proposer un panel d'actions qui permettent de toucher un maximum d'agriculteurs quel que soit le temps qu'ils peuvent y consacrer,
- Pour les actions les plus chronophages et engageantes (ex : suivi personnalisé) : que l'agriculteur engagé puisse avancer à son rythme et garder la main sur les différentes étapes pour ne pas « signer un chèque en blanc »,
- De proposer des typologies d'actions diversifiées,
- Des actions plus ambitieuses pour l'eau que l'est la réglementation.

² Ainsi, on retrouve ces enjeux (tels que cités par les acteurs concertés) dans chaque fiche-action, dans le volet « enjeux des acteurs de l'eau de l'agriculture collectés ».

		Typologie d'action					Degré de motivation			Priorisation	Paramètres	
		Sensibilisation/information	Formation	Groupe de travail	Expérimentation	Accompagnement individuel	Analyses/étude	Peu chronophage	Assez chronophage			Très chronophage
A	Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales			x	x			x	x	x	Zones à fort risque de lessivage	N et transfert
B	Fourrages : diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie		x	x	x				x	x	Privilégier Saint-Vigor-le-Grand (très sensible lors des inondations des parcelles voisines)	N/PP et transfert
C	Optimiser la fertilisation azotée	x				x	x	x	x			N et transfert
D	Suivi personnalisé « élevage » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système d'élevage vers un système économe en intrants et efficient économiquement					x			x	x	Priorité 1 : zones rouges/oranges/aléatoires (40% de l'exploitation dans ces zones) Priorité 2 : captages ex-Grenelle	N/PP et transfert
E	Suivi personnalisé « cultures » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système de cultures vers un système économe en intrants et efficient économiquement					x			x	x		N/PP et transfert
F	Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique	x				x			x	x	Pas de priorisation (effet levier à long terme). Zone : territoires des syndicats d'eau	N/PP et transfert
G	Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes »			x	x					x	-	N/PP et transfert
H	Favoriser l'aménagement de l'espace	x					x	x	x	x	Priorité 1 : pp règlementaires (r et e) Prior.2 : zones rouges/oranges/al. Prior.3 : AAC	/
I	Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'eau et de l'agriculture	x		x				-	-	-	-	-
J	Soutenir et développer les circuits courts			x	x		x		x	x	-	-
K	Etude hydrogéologique	x					x		-	-	-	-
L	Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental et climatique					x			x		Territoire du PAEC	N/PP

PARTIE 2 – Les fiches-actions

Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales.....	15
Fourrages : diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie	17
Optimiser la fertilisation azotée	19
Suivi personnalisé « élevage » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système d'élevage vers un système économe en intrants et efficient économiquement.....	21
Suivi personnalisé « cultures » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système de cultures vers un système économe en intrants et efficient économiquement	24
Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique	27
Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes »	29
Favoriser l'aménagement de l'espace.....	31
Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'eau et de l'agriculture	33
Soutenir et développer les circuits courts.....	36
Etude hydrogéologique	38
Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental et climatique	40

OBJECTIF DE L'ACTION

Constat/contexte	<p>Bayeux Intercom distribue une eau de qualité règlementaire, sans traitement auprès de 25 000 habitants. La qualité des eaux souterraines exploitées est très variable selon le captage considéré ou la période de l'année.</p> <p>Le forage de Saint-Vigor-le-Grand (qui alimente une partie de la population de Bayeux), situé à quelques mètres de l'Aure, à 20 m de profondeur, est très sensible à la pluviométrie sur le paramètre nitrates. Des pics (avec des dépassements ponctuels des 50 mg/litre) notamment en période hivernale et printanière sont constatés. Durant ces périodes, la quantité d'eau pompée est réduite afin d'assurer un mélange de ressource (sur Saint-Gabriel-Brécy) permettant de respecter les 50 mg/L dans l'eau distribuée.</p> <p>La présence de sols nus en hiver favorise le lessivage de l'azote lors des précipitations automnales. La couverture hivernale des sols est imposée par le 6ème programme d'actions. A noter qu'elle n'impose pas de résultat en ce qui concerne la levée, or plus le couvert est développé, plus il piège d'azote.</p> <p>La directive nitrates impose également la présence d'un couvert végétal sur 100% de la SAU en zone vulnérable, sauf cas particuliers : récolte tardive, terres argileuses, semis sans labour.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture collectés	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur règlementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Terres argileuses difficiles à labourer pour les CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) » • « Travailler sur l'efficacité des CIPAN = donner une plus-value à une obligation règlementaire »
Paramètre(s) visé(s)	Nitrates, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	L'action vise à couvrir efficacement l'ensemble des terres des AAC en particulier les plus vulnérables (avec un couvert bien développé pour l'hiver), même celles dérogeantes à la directive nitrates.
Acteurs ciblés	Tous les agriculteurs.
Actions complémentaires	Action B « Fourrages : réduire la part de maïs fourrage, diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie »

ACTION

Aujourd'hui une partie des agriculteurs sème un couvert pour respecter la réglementation, sans rechercher la réussite technique et agronomique.

Afin d'accéder à cette réussite, il est proposé :

Etape 1 : création d'un groupe de travail thématique composé d'agriculteurs concernés par l'implantation de couverts hivernaux.

- Echange, à partir de résultats d'essais et des expériences des participants, sur les couverts réalisés sur la zone, leurs avantages et inconvénients.
- Essai chez les participants pour tester les techniques d'implantation, les espèces. Afin d'intégrer un volet réduction de produits phytosanitaires, on testera une destruction non chimique des couverts.
- Comparaison de la valorisation fourragère des couverts fourragers dans le cas d'espèces fourragères
- Réalisation de reliquats d'azote *
- Organisation de visites « Bout de champ » dans les essais

Etape 2 : rédaction, d'un « guide pour la réussite des couverts hivernaux », à partir de la bibliographie et des résultats des essais, et diffusion à l'ensemble des agriculteurs.

Suites éventuelles à donner à l'action : Mettre en avant l'intérêt des couverts pour la vie du sol, possibilité de continuer le groupe pour aller plus loin : sans labour, semis direct. Organisation de rencontres avec d'autres groupes d'agriculteurs travaillant sur ces sujets.

* Les mesures de reliquats d'azote en entrée d'hiver permettent d'évaluer les quantités d'azote restant dans le sol après la récolte et le risque de lessivage au cours de la période hivernale en les comparant avec les mesures de reliquats d'azote en sortie d'hiver suivant.

Par ailleurs, les mesures de reliquats d'azote en sortie d'hiver permettent d'ajuster au mieux la fertilisation et donc de limiter les transferts vers la ressource en eau.

Modalités de mise en œuvre	Partenariat entre l'animateur AAC, les organismes agricoles compétents (chambre d'agriculture, FR CIVAM, INRA...) et les agriculteurs volontaires.
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : Création du groupe de travail – Fréquence des réunions à définir collectivement Années 2 et 3 : Essais à réaliser Années 3 et 4 : Rédaction du guide
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Les sols nus en hiver, particulièrement dans les zones à fort risque de lessivage
Outils et dispositifs mobilisables	Co-animation avec les partenaires agricoles Groupe « Agriculture sol vivant » de la Chambre d'Agriculture du Calvados
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture, Coopératives volontaires

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP), Chambre d'Agriculture du Calvados			
Estimation financière	10 jours de technicien sur l'ensemble du programme d'actions Semences : 2000 € Reliquats d'azote : 600 €			
Financement	Bayeux Intercom avec des subventions de l'AESN			
Planning prévisionnel de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	1400	3400	3400	1400
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif			
Impact technique et économique pour l'agriculteur	A terme, la couverture des sols permettra aux agriculteurs de faire des économies d'engrais (moins de lessivage) et/ou également de pouvoir valoriser des fourrages supplémentaires. L'objectif est d'améliorer les résultats technico-économiques des agriculteurs.			

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	50 % des sols des AAC couverts efficacement
Indicateurs de moyens	Nb de réunions du groupe de travail Nb de participants aux visites « bout de champ » Nb de participants aux groupes de travail
Indicateurs de résultats	Nb d'hectares de surfaces d'intérêt écologique par type de vulnérabilité (zones rouges, oranges, jaunes)
Principaux freins attendus	Certains agriculteurs voient les couverts plus comme une contrainte (achat de semences, travail...) qu'une opportunité.

OBJECTIF DE L'ACTION

Constat/contexte	<p>La surface en prairie diminue continuellement (en cause : crise du lait, différences de revenus entre céréaliers et éleveurs, élevage hors sol plus facile à maîtriser, troupeaux de plus en plus grands, facilité de gestion de la nutrition des animaux...). Or, une prairie raisonnée (qu'elle soit fauchée ou pâturée) est indispensable pour préserver la qualité des eaux surfaciques et souterraines (rôle de protection et d'épuration*).</p> <p>De plus, les prairies temporaires qui rentrent dans la rotation sont utilisées par les exploitants pour produire des cultures et des fourrages. Pérenniser l'enherbement des prairies temporaires signifie donc de limiter les surfaces potentielles de cultures.</p> <p>Enfin, elles jouent un rôle dans l'identité paysagère du Bessin.</p> <p>* <i>Les fuites de polluants par lessivage sont faibles et, en cas de présence de zones humides, elles participent à l'épuration des eaux ruisselantes provenant des parcelles voisines.</i></p> <p>Par ailleurs, pour les exploitants agricoles, le recours au maïs nécessite l'achat de soja (pour équilibrer la ration). En Normandie, la part des surfaces en herbe diminue au profit du maïs, pour des raisons de facilité de mise en œuvre. Ce système arrive à ses limites pour l'agriculteur : dépendance au soja (cher, OGM, traçabilité, variabilité des prix), culture chère à mettre en place. Mais aussi pour les vaches (plat unique, foie saturé, problème sanitaire, boiterie...).</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Un hectare de culture rapporte bien plus qu'un hectare de luzerne » • « Le maïs, principale culture réceptrice d'effluents organiques, est une culture à risque pour l'eau dans la mesure où l'épandage du fumier se fait au printemps. L'azote issu de la décomposition du fumier sera disponible à l'automne, soit à une période où le maïs n'absorbe plus l'azote, lequel sera lessivé. » • « Importance de l'autonomie alimentaire quand le fourrage et le concentré achetés coûtent cher (+ volatilité des prix) et pour faciliter la traçabilité alimentaire. »
Paramètre(s) visé(s)	Nitrates principalement, phyto, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Maintenir des prairies sur le territoire.</p> <p>Double-objectif : moins de maïs / plus d'herbe.</p> <p>Développer des alternatives au maïs fourrage économes en intrants notamment sur les zones à fort risque de lessivage (sorgho, luzerne...), notamment diversifier ses prairies (choix des espèces, variétés).</p>
Acteurs ciblés	Éleveurs laitiers et allaitants, polyculteurs-éleveurs
Actions complémentaires	<p>Action A « Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernale ».</p> <p>Pour aller plus loin, notamment sur le pâturage : action D « Suivi personnalisé (élevage) ».</p>

ACTION

Étape 1 : création d'un groupe de travail thématique

Création d'un groupe de travail d'exploitants souhaitant valoriser l'herbe, pour mettre en commun les réflexions et connaissances, et mettre en place des expérimentations. Le lien avec le plan climat sera à faire.

→ Pistes de réflexion possibles : sorgho, luzerne, méteil, dérobées (valorisation des CIPAN)...

Mise en place d'expérimentations :

- Identification des espèces végétales adaptées aux sols et des mélanges
- Expérimentation de fourrages économes en fonction de la nature du sol. Lien avec la qualité nutritive, les rendements, la facilité d'implantation, risque de fuites d'azote.
- Opération bouts de champs / Synthèse (quelles espèces, quels atouts pour l'eau et l'agriculture, quelles contraintes techniques ...)
- Sur les parcelles d'expérimentations : analyse granulométrique de sols, reliquats azotés
- Réflexion du groupe de travail sur « comment capitaliser les résultats obtenus lors des expérimentations ? ». Ex : réalisation d'un guide des alternatives au maïs...

Etape 2 : temps de formation

Temps de formation pour tous les agriculteurs (en priorité pour les membres du groupe de travail) : valorisation de l'herbe, gestion du pâturage, lever les freins au pâturage,

Etape 3 : bilan

Réunion en fin de programme avec tous les agriculteurs impliqués (ceux qui ont participé aux groupes de travail, aux opérations bouts de champs, aux expérimentations...) pour faire un retour d'expérience et préparer le nouveau programme.

Modalités de mise en œuvre	Partenariat entre l'animateur AAC, les organismes agricoles compétents (chambre d'agri, FR CIVAM, INRA...) et les agriculteurs volontaires Coupler les différents groupes de travail agriculteurs
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : constitution d'un groupe de travail et montage de partenariat / recherche d'une parcelle d'expérimentation Années 2 et 3 : expérimentations sur deux années Années 3 et 4 : communication auprès des agriculteurs
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Action basée sur l'expérimentation : en fonction des motivations des agriculteurs Privilégier une action sur Saint-Vigor-le-Grand : le captage est très sensible lors des inondations des parcelles voisines. Cette aire pourrait être un terrain favorable à l'expérimentation.
Outils et dispositifs mobilisables	Groupes de travail de la Chambre déjà existants (réseau régional fourrage de la chambre...) ou mutualisation de plusieurs groupes de travail sur plusieurs thématiques.
Partenaires	Chambre d'Agriculture, FR-CIVAM, INRA, Arvalis, coopératives (ex : pour fourniture de semences), association de producteurs AOP ...

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) Autres partenaires								
Estimation financière	10 jours sur la totalité du programme : 7500 € Semences pour expérimentations : 6000 € Formation / sensibilisation : 8000 €								
Financement	Bayeux Intercom avec subvention de l'AESN. Les agriculteurs volontaires sur l'expérimentation sèment et récoltent. La CA met en place le protocole, réalise le suivi de l'essai et synthétise les résultats.								
Planning prévisionnel de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1400</td> <td>4100</td> <td>9100</td> <td>5400</td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	1400	4100	9100	5400
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4						
1400	4100	9100	5400						
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif. Moins de maïs, plus d'herbe / maintien des prairies.								
Impact technique et économique pour l'agriculteur	Globalement, l'impact économique est variable selon les situations et selon les surfaces concernées. Diversification des fourrages (moins chers que le maïs, moins dépendants en eau, moins d'intrants nitrates voire pesticides). Meilleur équilibre alimentaire de la ration et autonomie alimentaire (baisse d'achat d'aliments). Valorisation des prairies humides. Impacts positifs sur la production (sanitaires, rendement viande et lait...).								

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	- 8 agriculteurs dans le groupe de travail - 40% des exploitants ayant des alternatives au maïs fourrage
Indicateurs de moyens	Nombre de réunions techniques Nombre d'essais mis en place
Indicateurs de résultats	Nb d'agriculteurs ayant participé (expérimentation, bouts de champs, groupes, formation) ; Surface annuelle en maïs, en autres plantes fourragères (luzerne, etc) et en prairie dans l'AAC et évolution sur la durée du programme d'actions ; Nombre d'exploitations impliquées
Principaux freins attendus	Temps et disponibilité des agriculteurs Intérêt des agriculteurs pour ce thème (nb : le maïs fourrage offre une « sécurité » en quantité ; qualité constante du maïs ; pas besoin de se poser la question de l'équilibre de la ration ; gain de temps) Temps des techniciens Freins au pâturage : morcellement de l'exploitation (surfaces accessibles directement par les vaches), chemins d'accès, réseau en eau, salissement des mamelles, temps de l'agriculteur, pose de clôture ...

OBJECTIF DE L'ACTION

Constat/contexte	<p>Bayeux Intercom distribue une eau de qualité réglementaire, sans traitement auprès de 25 000 habitants. La qualité des eaux souterraines exploitées est très variable selon le captage considéré ou la période de l'année.</p> <p>Le forage de Saint-Vigor-le-Grand (qui alimente une partie de la population de Bayeux), situé à quelques mètres de l'Aure, à 20 m de profondeur, est très sensible à la pluviométrie sur le paramètre nitrates. Des pics (avec des dépassements ponctuels des 50 mg/litre) notamment en période hivernale et printanière sont constatés. Durant ces périodes, la quantité d'eau pompée est réduite afin d'assurer un mélange de ressource (sur Saint-Gabriel-Brécy) permettant de respecter les 50 mg/L dans l'eau distribuée.</p> <p>Pour les gestionnaires de l'eau, il y a nécessité de faire de la prospective (augmentation potentielle des besoins en eau potable et/ou dégradation des ressources en eau).</p> <p>D'un point de vue réglementaire pour les exploitants : 1 reliquat d'azote doit être réalisé par an et par exploitation (en ZAR : un tous les 20 ha de surface en cultures). Se pose néanmoins la question de la pertinence du lieu de prélèvement ainsi que de la représentativité de l'ensemble de l'exploitation (type de sol, cultures précédentes).</p> <p>Pour limiter les pertes d'azote par lessivage, il est conseillé d'adopter une gestion rationnelle de la fertilisation en calant au maximum les apports aux besoins des cultures de façon à limiter les pertes par lessivage.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Les plans de fumure sont assez encadrés en zone vulnérable : mais quelle pertinence si ce sont des effluents liquides mal épandus contre des effluents bien stabilisés ? » • « Contraintes réglementaires sur la fertilisation azotée des cultures » • « Le débouché du blé est aujourd'hui la consommation humaine. Si on met 30 unités d'azote en moins, ça peut conduire à du blé fourrager (nettement moins rémunérateur que du blé meunier). »
Paramètre(s) visé(s)	Nitrates : effluents d'élevage et engrais minéraux. Limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	Sécuriser la ressource en eau Optimiser les intrants azotés et diminuer le lessivage
Acteurs ciblés	Tous les exploitants
Actions complémentaires	Action A « Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales » Actions D et/ou E : Suivi personnalisé « cultures » et/ou « élevage » Action K « Etude hydrogéologique »

ACTION

L'objectif est de faire prendre conscience des marges de progrès possibles par rapport aux itinéraires pratiqués et aux pratiques à risque pour la ressource en eau.

Etape 1 : diagnostic et analyses

- Diagnostic (1/2 jour de technicien avec l'exploitant) :
 - Présentation sur l'enjeu « préservation de la ressource en eau », rappel réglementaire, plan de fertilisation, analyses, outils existants...
 - Diagnostic des pratiques avec l'exploitant.
- Pack d'analyses :
 - Analyses des effluents d'élevage*
 - Analyses physico-chimiques des sols
 - Reliquats d'azote en entrée et sortie d'hiver**
- Suite du diagnostic (1/2 jour de technicien avec l'exploitant) :
 - Outils existants pour piloter au mieux la fertilisation (Jubil, N-Tester, Drone, Farmstar).
 - Valorisation des effluents d'élevage
 - Interprétation des données du pack d'analyse et précautions quant à l'interprétation

Etape 2 : accompagnement technique optionnel

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement technique individuel d'1 journée pour optimiser leurs pratiques.

** La fertilisation de certaines cultures est réalisée en partie ou totalement sous forme d'apports organiques. Il est important de les estimer correctement pour ajuster au mieux la fertilisation minérale.*

*** Les mesures de reliquats d'azote en entrée d'hiver permet d'évaluer les quantités d'azote restant dans le sol après la récolte et d'évaluer le risque de lessivage au cours de la période hivernale en les comparant avec les mesures de reliquats d'azote en sortie d'hiver suivant.*

Par ailleurs, les mesures de reliquats d'azote en sortie d'hiver permettent d'ajuster au mieux la fertilisation et donc de limiter les transferts vers la ressource en eau.

Modalités de mise en œuvre	La réalisation du diagnostic, des analyses et de l'accompagnement technique sera confiée à un prestataire extérieur par la collectivité maître d'ouvrage. Un cahier des charges sera élaboré en concertation avec les acteurs, afin d'en fixer les modalités. Cumulable avec les actions D et E « suivi personnalisé ».
Calendrier de mise en œuvre	Les agriculteurs intéressés peuvent adhérer à l'action à tout moment
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Priorité 1 : zones rouges/oranges/aléatoires (40% de l'exploitation dans ces zones) Priorité 2 : captages ex-Grenelle
Outils et dispositifs mobilisables	CIPAN
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture du Calvados, FR-CIVAM, FR-CUMA, INRA, Arvalis

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) avec accompagnement d'un prestataire extérieur.								
Estimation financière	Par agriculteur : <ul style="list-style-type: none">- Pack analyses : 300 €- Temps de techniciens : maximum 2800 € (4 jours) Les prélèvements sont faits par les agriculteurs qui les déposent au bureau								
Financement	Bayeux Intercom avec des subventions de l'AESN								
Planning prévisionnel de financement	3 agriculteurs par an : <table border="1"><thead><tr><th>Année 1</th><th>Année 2</th><th>Année 3</th><th>Année 4</th></tr></thead><tbody><tr><td>9300</td><td>9300</td><td>9300</td><td>9300</td></tr></tbody></table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	9300	9300	9300	9300
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4						
9300	9300	9300	9300						
Impact sur le prix de l'eau	Préventif coûte 80 fois moins cher que le curatif.								
Impact technique et économique pour l'agriculteur	Surfertilisation : risques de maladie, verse Economie financière sur l'achat d'engrais Potentielle réduction des coûts de fertilisation sur les exploitations grâce à une meilleure valorisation de l'azote disponible sur l'exploitation.								

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	3 agriculteurs accompagnés par an 12 agriculteurs accompagnés sur la totalité du plan d'actions
Indicateurs de moyens	Nombre d'agriculteurs ayant été accompagnés Nombre d'analyse et de cartographie
Indicateurs de résultats	Nombre d'exploitations engagées Nombre d'hectares engagés
Principaux freins attendus	Temps et disponibilité des agriculteurs Cumul avec les autres actions Temps des techniciens Stockage des effluents d'élevage

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>Certains élevages actuels ont de plus en plus recours au maïs pour sécuriser les rations. Le maïs, contrairement aux prairies, nécessite l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais. Aussi, l'utilisation de maïs implique l'intégration de matière azotée dans la ration pour l'équilibrer. Cet apport se fait principalement par l'intermédiaire de protéine achetée (soja, colza...) et entraîne une dépendance aux marchés pour les agriculteurs et souvent des coûts alimentaires plus élevés.</p> <p>Par ailleurs, une prairie raisonnée (qu'elle soit fauchée ou pâturée) est indispensable pour préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines (rôle de protection et d'épuration*).</p> <p>Cependant, faire évoluer un système de production laitier avec un développement de la sole en prairie nécessite d'avoir une vision globale sur les impacts qu'aura cette évolution sur le chef d'exploitation (travail, ...) et son exploitation (aménagement, investissement(s), ...).</p> <p>* Les fuites de polluants par lessivage sont faibles et, en cas de présence de zones humides, elles participent à l'épuration des eaux ruisselantes provenant des parcelles voisines.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Gagner en autonomie pour gagner en rentabilité. » • « Importance de l'autonomie alimentaire quand le fourrage et le concentré achetés coûtent cher (+ volatilité des prix) et pour faciliter la traçabilité alimentaire. » • « Quelles pratiques pour du gagnant-gagnant pour l'eau et l'agriculture ? »
Paramètre(s) visé(s)	Nitrates, produits phytosanitaires, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Limiter les transferts de nitrates.</p> <p>Pas de nouvelle molécule de produits phytosanitaires dans l'eau.</p> <p>Evolution des pratiques des agriculteurs, alliant rentabilité économique et préservation de la ressource.</p> <p>L'état des lieux d'une exploitation permet d'identifier les risques de pollution au cas par cas et de proposer des actions concertées et cohérentes avec les perspectives d'évolution de l'exploitation.</p>
Acteurs ciblés	<p>Agriculteurs laitiers et/ou allaitants qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé pour une évolution de système vers un système économe en intrants (aliments achetés, engrais azotés et produits phytosanitaires).</p> <p>Agriculteur prêt à consacrer du temps, ouvert à l'idée d'un changement de système mais ni intéressé ni fermé à l'AB.</p>
Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Action B « Fourrages : réduire la part de maïs fourrage, diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie » (NB : il n'y a pas de doublons entre B et D ; les agriculteurs peuvent faire les deux) - Action C « Optimiser la fertilisation azotée » - Pour les polyculteurs-éleveurs : Action E « suivi personnalisé cultures », cumulable selon conditions - Action L « MAEC » si le dispositif est reconduit en 2019

ACTION

Les exploitants peuvent bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé en 1 ou 2 étapes.

Etape 1 : réalisation d'un état des lieux et identification de pistes d'évolution

● Réalisation d'un **état des lieux du système d'exploitation actuel** par un conseiller élevage, sur 1,5 jour (dont 0,5 jour avec l'exploitant).

L'état des lieux portera sur :

- Objectifs de l'exploitant
- Organisation du travail
- Analyse des outils de production :
 - Les bâtiments d'exploitation et stockage : respect des normes, cohérence technique, taille ...
 - Le matériel
 - Le parcellaire : zonage prioritaire, morcellement
- Analyse de la gestion des fourrages et des prairies: part de maïs dans la ration, autre fourrages, possibilité de réduction des surfaces de maïs, niveau d'intensification des prairies (nombre de coupes d'herbe, fertilisation, chargement) en vue d'optimiser la production d'herbe
- Gestion du cheptel
- La ration : équilibre, performance, niveau d'autonomie alimentaire
- Rentabilité économique du système actuel : marge brute, EBE, coût de production

● Identification, par le conseiller élevage, de **pistes d'évolution possible** du système d'exploitation compatibles avec la préservation de la ressource en eau et avec les objectifs économiques de l'exploitant.

● Co-élaboration, entre le conseiller élevage et l'exploitant (0,5 jour), d'une **feuille de route**, sur la base de l'état des lieux et des pistes d'évolution. La feuille de route permettra d'établir des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre sur 4 ans.

Cette feuille de route pourra porter sur :

- Le raisonnement de la ration alimentaire
- La gestion des fourrages et/ou du pâturage – Possibilité de faire des analyses de fourrage
- La possibilité d'une conversion en agriculture biologique
- L'aménagement parcellaire (clôtures, chemins d'accès, possibilité d'échanges parcellaires) et l'investissement de matériels nécessaires

Tout en mesurant les incidences économiques de l'évolution du système.

● Le conseiller pourra transmettre des outils (fiches techniques, aides techniques et financières mobilisables...).

Le niveau de facilité et de rapidité de mise en œuvre sera estimé pour chaque action, afin que l'exploitant choisisse son niveau d'ambition pour moins d'intrants.

● S'il souhaite mettre en œuvre cette feuille de route, l'exploitant pourra soit bénéficier d'un accompagnement technique (cf. étape 2 ou action F « Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique ») soit se tourner vers un organisme de conseils de son choix, à sa charge. S'il ne souhaite pas bénéficier d'un accompagnement technique, deux visites de suivi (1 jour pour le conseiller élevage dont 0,5 avec l'exploitant l'année anniversaire, idem, l'année suivante) sera néanmoins organisée. Elle servira de point d'étape, pour comparer les réalisations avec les prévisions, réajuster la feuille de route, et permettre à l'agriculteur de se poser sur le travail accompli et ce qu'il reste à faire. Un compte rendu avec les indicateurs de suivi et ce qu'il reste à faire sera remis à l'issue de la visite.

Etape 2 : Accompagnement technique personnalisé pour la mise en œuvre de la feuille de route

Si l'exploitant souhaite mettre en œuvre sa feuille de route et souhaite, pour cela, se faire accompagner techniquement, il pourra bénéficier de l'accompagnement d'un technicien (entre 2 à 5 jours. Maximum : 6 jours pour les polyculteurs-éleveurs).

Dans la continuité de l'étape 1, l'accompagnement pourra porter sur :

- **Le raisonnement de la ration** : calcul de la ration en fonction des objectifs de production. L'objectif est de redéfinir la ration en visant une baisse de la part de maïs apportée, une augmentation de l'autonomie alimentaire en fourrage et en azote. Quels nouveaux aliments intégrer dans la ration ? Leurs valeurs alimentaires ? Comment les intégrer dans la ration ?
- **Le passage à un système plus herbager** permettant une augmentation de l'autonomie alimentaire, diversification des fourrages
- **La gestion des fourrages et/ou du pâturage** : l'accompagnement portera sur la gestion de l'herbe pâturée et récoltée. Pour la pâture, un point sera fait sur la qualité de la flore en place, la nécessité ou non de réimplanter, les surfaces disponibles, les parcours, les chemins d'accès, l'abreuvement. Intégration de l'herbe dans la ration. Possibilité ou non de fermer le silo de maïs. Des mesures d'herbe pourront être réalisées pour donner des repères dans la gestion du pâturage.
- **Conversion en agriculture biologique (cf. fiche action dédiée)**

Des simulations permettront à l'agriculteur d'estimer les économies possibles. En année n+1 ou n+2, une réunion avec le témoignage d'éleveurs qui se sont engagés dans une évolution de leur système vers un système plus herbagé pourra être organisée.	
Modalités de mise en œuvre	Les agriculteurs peuvent bénéficier de l'étape 1 seule ou des 2 étapes et peuvent cumuler les actions D et E pour un maximum de 8 jours technicien (temps de bureau compris). L'accompagnement technique personnalisé sera confié à un prestataire extérieur par Bayeux Intercom. Un cahier des charges sera élaboré en concertation avec les acteurs, afin d'en fixer les modalités.
Calendrier de mise en œuvre	Les agriculteurs intéressés peuvent adhérer chaque année sur la base d'une validation par le copil selon les zones prioritaires
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Priorité 1 : zones rouges/oranges/aléatoires (40% de l'exploitation dans ces zones) Priorité 2 : captages ex-Grenelle
Outils et dispositifs mobilisables	Chèque conseil : mon troupeau / Tour de plaine en groupe : groupe culture et info conseil / Programmes de formation
Partenaires techniques	Organismes de conseil agricole, chambre d'agriculture, association de producteurs AOP, bureaux d'études

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION									
Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) avec accompagnement d'un prestataire extérieur.								
Estimation financière	Conseil individuel de 3 à 6 jours en fonction du diagnostic (base : 700 € /jour) Montant total difficile à chiffrer car les exploitants peuvent faire la seule étape 1 (max : 3 jours*) ou les étapes 1+2 (entre 3 et 6 jours*).								
Financement	Bayeux Intercom avec des subventions de l'AESN (aide maxi de 1500 € /exploitant/an)								
Planning prévisionnel de financement	5 agriculteurs par an (étapes 1+2) avec un maximum de 6 jours de technicien* par agriculteur ou maximum 30 jours de technicien par an sur l'action :								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21 000 €</td> <td>21 000 €</td> <td>21 000 €</td> <td>21 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4					
21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €						
*temps de bureau compris									
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif								
Impact technique et économique pour l'agriculteur	L'objectif est que l'agriculteur réalise des économies en étant plus autonome au niveau alimentation du troupeau. Techniquement, l'agriculteur devra adapter ses pratiques, réflexion sur sa ration, la gestion de son pâturage, la place du maïs dans son système.								

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION	
Objectifs ciblés	Un maximum d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2 Jusqu'à 20 agriculteurs accompagnés sur les 4 années
Indicateurs de moyens	Nb de suivis personnalisés réalisés et surfaces correspondantes Nb d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2
Indicateurs de résultats	Nb d'agriculteurs ayant atteint les objectifs fixés dans les diagnostics
Principaux freins attendus	Motivation initiale des agriculteurs, en effet cette action demande à l'agriculteur un travail sur son système, qui va lui demander du temps et de la réflexion. Prise de risque et remise en question. Coût, reste à charge, pour l'agriculteur.

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>La part des grandes cultures augmente sur notre territoire. Malgré la prise de conscience et le raisonnement sur les pratiques culturales des agriculteurs, la pression des produits phyto et engrais augmente sur l'eau.</p> <p>La chimie montre ses limites : résistance des adventices et des insectes aux produits phytos, retrait de substances homologuées... Les agriculteurs doivent trouver d'autres solutions.</p> <p>Concernant l'azote, il convient d'apporter les effluents aux périodes où ils seront le mieux valorisés par la culture et d'éviter les périodes à forte risque de transferts.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Si la ressource en eau a été contaminée en atrazine, c'est qu'elle est vulnérable. Elle le sera certainement avec une autre molécule. » • « Vouloir remplacer un produit phytosanitaire interdit par un autre n'est pas une solution en soit. Ca reporte le problème. » • « Quelles pratiques pour du gagnant-gagnant pour l'eau et l'agriculture ? »
Paramètre(s) visé(s)	Produits phytosanitaires, nitrates, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Limiter les transferts de nitrates.</p> <p>Pas de nouvelle molécule de produits phytosanitaires dans l'eau.</p> <p>Evolution des pratiques des agriculteurs, alliant rentabilité économique et préservation de la ressource</p>
Acteurs ciblés	<p>Céréaliers ou polyculteurs-éleveurs qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé pour une évolution de système vers un système économe en intrants (pesticides et fertilisation).</p> <p>Exploitant prêt à consacrer du temps, ouvert à l'idée d'un changement de système mais ni intéressé ni fermé à l'AB</p>
Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Action A « Couvrir les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales » - Action G « Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures "nouvelles" » - Pour les polyculteurs-éleveurs : action E suivi personnalisé « cultures », cumulable selon conditions - Action L « MAEC » si le dispositif est reconduit en 2019

ACTION
<p>Les exploitants peuvent bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé en 1 ou 2 étapes.</p> <p>Etape 1 : réalisation d'un état des lieux et identification de pistes d'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux du système d'exploitation actuel par un conseiller cultures, sur 1,5 jour (dont 0,5 jour avec l'exploitant). <p>L'état des lieux portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conduite des cultures (assolement, rotations, choix des variétés, pratiques de fertilisation minérale et organique, gestion du désherbage, des maladies et des ravageurs), - Le calcul des IFT (pour se comparer à des moyennes), - L'identification des pratiques culturales à risques pour la ressource en eau, - L'état et la nature des sols (réalisation de profil peponne, réalisation d'analyses de sol). Un des objectifs de l'analyse physico-chimique des sols est voir quelles cultures sont "compatibles" et "incompatibles" avec le type de sol. - Rentabilité économique du système actuel : marge brute, EBE, coût de production

- Identification, par le conseiller cultures, de **pistes d'évolution possible** du système d'exploitation compatibles avec la préservation de la ressource en eau et avec les objectifs économiques de l'exploitant.

- Co-élaboration, entre le conseiller cultures et l'exploitant (0,5 jour), d'une **feuille de route**, sur la base de l'état des lieux et des pistes d'évolution. La feuille de route permettra d'établir des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre sur 4 ans.

Cette feuille de route pourra porter sur :

- Revoir l'assolement,
- Allonger la rotation,
- Gérer efficacement l'interculture,
- Mélange de variétés, date de semis ...,
- Intégration des nouvelles cultures,
- Réduction de l'IFT et alternatives aux produits phytosanitaires (désherbage, lutte contre les maladies et les ravageurs)
- Conversion en agriculture biologique
- Pour les polyculteurs-éleveurs : gestion des apports de MO, des retournements de prairies temporaires.

Tout en mesurant les incidences économiques de l'évolution du système.

- Le conseiller pourra transmettre des outils (fiches techniques, aides techniques et financières mobilisables, cadre des points de suivi...).

Le niveau de facilité et de rapidité de mise en œuvre sera estimé pour chaque action, afin que l'exploitant choisisse son niveau d'ambition pour moins d'intrants.

- S'il souhaite mettre en œuvre cette feuille de route, l'exploitant pourra soit bénéficier d'un accompagnement technique (cf. étape 2 ou action F « Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique ») soit se tourner vers un organisme de conseils de son choix, à sa charge. S'il ne souhaite pas bénéficier d'un accompagnement technique, deux visites de suivi (1 jour pour le conseiller élevage dont 0,5 avec l'exploitant l'année anniversaire, idem, l'année suivante) sera néanmoins organisée. Elle servira de point d'étape, pour comparer les réalisations avec les prévisions, réajuster la feuille de route, et permettre à l'agriculteur de se poser sur le travail accompli et ce qu'il reste à faire. Un compte rendu avec les indicateurs de suivi et ce qu'il reste à faire sera remis à l'issue de la visite.

Etape 2 : Accompagnement technique personnalisé pour la mise en œuvre de la feuille de route

Si l'exploitant souhaite mettre en œuvre sa feuille de route et souhaite, pour cela, se faire accompagner techniquement, il pourra bénéficier de l'accompagnement d'un technicien (entre 2 à 5 jours. Maximum : 6 jours pour les polyculteurs-éleveurs).

Dans la continuité de l'étape 1, l'accompagnement pourra porter sur :

- **L'assolement et allongement de la rotation**, à l'échelle de l'exploitation afin d'assurer l'intégration de nouvelles cultures économes en intrants dans la rotation
- **La fertilisation et la gestion de l'interculture** afin d'éviter tout risque de fuite vers la nappe. Concernant la fertilisation, l'accompagnement portera sur N, P et K. Afin d'optimiser le conseil sur la fertilisation, des analyses complémentaires pourront être réalisées (non cumulable avec action C « optimiser la fertilisation azotée ») : profil cultural (pepone), valeurs des effluents d'élevage, analyse de sol, reliquats d'azote entrée et sortie d'hiver. Sur la durée du programme des outils de pilotage d'azote en sortie hiver seront utilisés sur blé et colza pour adapter les doses d'azote à apporter (drone, N-Tester, Jubil ou Farmstar) en prenant en compte les deux enjeux de « préservation de l'eau » et de « taux de protéines »).
- **L'usage des produits phytosanitaires** avec des objectifs de réduction. L'accompagnement portera sur les leviers permettant de limiter les apports de produits phytosanitaires (choix de variétés, dates et doses de semis). Une visite d'exploitation permettra de faire un point réglementaire : stockage des produits, aire de remplissage... Une présentation des outils de pilotage (Arvalis...) sera réalisée, afin que l'agriculteur dispose de clés pour raisonner ses interventions.

- En année n+1 ou n+2, une réunion avec le témoignage d'éleveurs qui se sont engagés dans une évolution de leur système vers un système plus extensif pourra être organisée.

- Mise en place d'un observatoire de l'évolution des valeurs de reliquats azote post-récolte, entrée et sortie d'hiver.

Modalités de mise en œuvre	Les agriculteurs peuvent bénéficier de l'étape 1 seule ou des 2 étapes et peuvent cumuler les actions D et E pour un maximum de 8 jours technicien (temps de bureau compris). L'accompagnement technique personnalisé sera confié à un prestataire extérieur par Bayeux Intercom. Un cahier des charges sera élaboré en concertation avec les acteurs, afin d'en fixer les modalités.
Calendrier de mise en œuvre	Les agriculteurs intéressés peuvent adhérer chaque année sur la base d'une validation par le copil selon les zones prioritaires
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Priorité 1 : zones rouges/oranges/aléatoires (40% de l'exploitation dans ces zones) Priorité 2 : captages ex-Grenelle
Outils et dispositifs mobilisables	Fertilisation : chèque conseil (CR) diagnostic agro (couvre analyse de terre et effluents, pas de reliquats ni de pilotage) Tour de plaine en groupe : groupe culture et info conseil
Partenaires techniques	Organismes de conseil agricole, chambre d'agriculture, bureaux d'études

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) avec accompagnement d'un prestataire extérieur.			
Estimation financière	Conseil individuel de 3 à 6 jours en fonction du diagnostic (base : 700 € /jour) Montant total difficile à chiffrer car les exploitants peuvent faire la seule étape 1 (max : 3 jours*) ou les étapes 1+2 (entre 3 et 6 jours*).			
Financement	Bayeux Intercom avec des subventions de l'AESN			
Planning prévisionnel de financement	5 agriculteurs par an (étapes 1+2) avec un maximum de 6 jours de technicien* par agriculteur ou maximum 30 jours de technicien par an sur l'action :			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
	*temps de bureau compris			
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif			
Impact technique et économique pour l'agriculteur	L'objectif est que l'agriculteur réalise des économies en ayant plus recours à l'agronomie qu'à la chimie. Techniquement, l'agriculteur devra adapter ses pratiques, réflexion sur sa rotation, ses pratiques culturales, ses choix de cultures.			

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	Un maximum d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2 Jusqu'à 20 agriculteurs accompagnés sur les 4 années
Indicateurs de moyens	Nb de suivis personnalisés réalisés et surfaces correspondantes Nb d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2
Indicateurs de résultats	Nb d'agriculteurs ayant atteint les objectifs fixés dans les diagnostics
Principaux freins attendus	Motivation initiale des agriculteurs, en effet cette action demande à l'agriculteur un travail sur son système, qui va lui demander du temps et de la réflexion. Prise de risque et remise en question. Coût, reste à charge, pour l'agriculteur

OBJECTIF DE L'ACTION

Constat/contexte	<p>En matière de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, le développement de l'agriculture biologique, apparaît comme une solution efficace pour atteindre le bon état des eaux sur les AAC. L'agriculture biologique est encadrée par un cahier des charges qui limite fortement d'utilisation d'intrants.</p> <p>Plusieurs outils existent pour soutenir le développement de l'agriculture biologique sur les AAC. Il convient de les proposer aux exploitants agricoles qui réfléchissent à une éventuelle conversion à l'agriculture biologique.</p> <p>Par ailleurs, le marché du bio est en plein essor, ce qui représente une opportunité économique à saisir sur le territoire.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « L'AB consiste en une approche globale : mise en place de rotation sur plusieurs années, tête de rotation, favoriser la biodiversité (auxiliaires qui permettent notamment une baisse de la vulnérabilité face aux maladies/ravageurs) et les associations végétales, diminution des rendements ... » • « L'autonomie alimentaire est une condition importante de la pérennité du système de production bio » • « La bio constitue un profond changement du métier, des pratiques et des compétences des agriculteurs » • « Il y a double intérêt à développer la bio sur les zones à enjeux eau et environnement. » • « Les collectivités compétences en matière de développement économique peuvent participer à l'essor de l'agriculture biologique, au titre de cette compétence » • « Il ne faut pas opposer agriculture conventionnelle et agriculture bio : ces deux agricultures peuvent être « complémentaires » ou du moins, ont chacune leur place. »
Paramètre(s) visé(s)	Produits phytosanitaires, nitrates, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	Produits chimiques de synthèse (engrais et pesticides) proscrits. Les systèmes AB reposent sur une approche globale, à l'échelle du système de production : mise en place d'un ensemble cohérent de solutions agronomiques. Filière économique très bien structurée.
Acteurs ciblés	Cette action s'adresse aux exploitants non engagés en agriculture bio (éleveurs, céréaliers, polyculteurs-éleveurs, maraichers...) qui sont intéressés par une conversion, quel que soit leur niveau de réflexion.
Actions complémentaires	Action G « Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes ».

ACTION

Temps d'information sur l'agriculture biologique :

Il s'agit de faire connaître aux exploitants l'agriculture biologique (cahier des charges, pratiques techniques, débouchés, dispositifs d'aides aux investissements...). Lors de ce temps d'information, l'accent sera mis sur les retours d'expériences d'exploitants déjà engagés (dans le Bessin) voire de visites d'exploitation. Une action pour contrer les idées-reçues pourra être mise en place en fonction des besoins. Des portes ouvertes ou visites pourront être (co-)organisées.

Les exploitants peuvent bénéficier d'un **accompagnement technique personnalisé en 1, 2 ou 3 étapes**.

Etape 1 : étude pré-diagnostique de conversion

Les exploitants peuvent bénéficier d'un pré-diagnostic de conversion à l'agriculture biologique suite à la rencontre avec un technicien agricole (0,5 jours avec l'exploitant) pour savoir si leur exploitation est « adaptée » et pour commencer à mûrir une réflexion.

Étape 2 : étude de conversion

Les exploitants peuvent bénéficier d'une étude de conversion à l'agriculture biologique.

Étape 3 : accompagnement technique

Les exploitants qui souhaitent se convertir peuvent bénéficier d'un temps de technicien (jusqu'à 2 jours par an jusqu'à la fin de programme d'action). Ce temps inclut l'accompagnement pour les démarches de certification, et de demande d'aides financières.

Modalités de mise en œuvre	Le temps d'information sera organisé en partenariat avec les acteurs de la filière bio. Les prédiagnostics et études de conversion seront réalisés par le prestataire de Bayeux Intercom. L'accompagnement technique personnalisé sera confié à un prestataire extérieur par Bayeux Intercom. Un cahier des charges sera élaboré en concertation avec les acteurs, afin d'en fixer les modalités.
Calendrier de mise en œuvre	Les agriculteurs intéressés peuvent adhérer à l'action à tout moment 2 études pré-diagnostiques de conversion par an dès l'année 1 2 études de conversion par an dès l'année 2
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Pas de priorisation (effet levier à long terme). Tout le territoire des syndicats d'eau partenaires.
Outils et dispositifs mobilisables	Tout un réseau des acteurs du bio est déjà actif.
Partenaires techniques	Association Bio Normandie, Chambre d'Agriculture du Calvados

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) avec accompagnement d'un prestataire extérieur.			
Estimation financière	Le cout d'une étude de conversion bio est de 2000 €.			
Financement	Bayeux Intercom avec une subvention de l'AESN.			
Planning prévisionnel de financement	2 études pré-conversion par an et 2 études de conversion agriculteurs par an, avec temps d'accompagnement (2 jours par an et par agriculteur).			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	1400 €	8200 €	11 000 €	13 800 €
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif Développement économique			
Impact technique et économique pour l'agriculteur	Autonomie alimentaire Accompagnement technique facilité par tout un réseau d'acteurs			

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	4 conversions sur la totalité du programme d'actions
Indicateurs de moyens	Nombre de pré-études, d'études réalisées.
Indicateurs de résultats	Nombre d'exploitations converties à l'AB. Nombre d'ha en AB sur les AAC.
Principaux freins attendus	Le passage au bio nécessite un changement complet de système. Frein psychologique.

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>La diversification de l'assolement est un des piliers d'une agriculture plus durable ; elle permet de réduire l'usage des intrants agricoles et leurs effets sur l'environnement.</p> <p>Certaines cultures intégrées dans des rotations présentent un intérêt agronomique (ex : le chanvre est une bonne tête de rotation), un intérêt dans la préparation du sol (travail du sol, réduction du salissement, azote pour la culture suivante...).</p> <p>La diversification présente donc un intérêt écologique et économique pour les systèmes de production. Et elle permet de réduire la vulnérabilité face à certaines maladies.</p> <p>L'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'intéresse aux productions à bas niveau d'intrants ou à bas niveau d'impacts et peut accompagner financièrement pour renforcer la filière d'une production de ce type (chanvre, sarrasin, sainfoin, luzerne, miscanthus, switchgrass, taillis à courte ou très courte rotation, herbe/prairie...).</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Reconquérir la qualité des sols pour reconquérir la qualité de l'eau » • « Quelles pratiques pour du gagnant-gagnant pour l'eau et l'agriculture ? » • « Les agriculteurs ont un rôle à jouer dans le développement de nouvelle filière, notamment ceux qui ont des grosses exploitations et donc pour qui la prise de risque reste limitée » • « Les agriculteurs ont intérêt à développer d'autres cultures « pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. » • « Des agriculteurs du territoire sont intéressés pour développer des nouvelles filières et diversifier leur production : il y a une offre potentielle » • « Le chanvre, culture très intéressante pour la ressource en eau et pour les sols intéresse des agriculteurs » • « Beaucoup d'agriculteurs sont intéressés pour faire plus de luzerne mais cela pose la question de son séchage pour une meilleure valorisation que l'enrubannage » • « Le contexte actuel pousse à diversifier les cultures »
Paramètre(s) visé(s)	Produits phytosanitaires principalement, nitrates, limitation des transferts
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Réduction des intrants</p> <p>Intérêt agronomique de l'assolement (reconquête de la qualité des eaux par celle des sols)</p> <p>Eviter la monoculture qui épuise le sol et rend les cultures vulnérables aux maladies</p> <p>Intérêt agronomique de certaines cultures intégrées dans des rotations (ex : le chanvre est une bonne tête de rotation), préparation du sol (travail du sol, réduction du salissement, azote pour la culture suivante...)</p> <p>Développement économique</p>
Acteurs ciblés	<p>Agriculteurs souhaitant innover, développer une autre culture peu présente sur le territoire et qui peut présenter un intérêt pour la ressource en eau (soit parce qu'elle permet des plus longues rotations, soit parce qu'elle ne nécessite pas ou peu d'intrants)</p> <p>Coopératives agricoles</p>
Actions complémentaires	Action E : suivi personnalisé « cultures ».

ACTION
<p>Cette action présente deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cultures « connues » qui peuvent présenter un intérêt pour la ressource en eau soit parce qu'elles permettent des plus longues rotations, soit parce qu'elles ne nécessitent pas ou peu d'intrants - Les cultures « innovantes » pour le territoire <p>Quelques pistes de cultures économes en intrants : chanvre, miscanthus, lupin, légumineuses (ex : pois chiche en grain), lentilles (dont la demande augmente) ...</p> <p>Quelques pistes de cultures nouvelles : fruits à coques, quinoa, kiwi...</p> <p>Pour ces deux niveaux, la nature de l'action est plutôt d'ordre expérimental (cultures adaptées aux sols, au climat local).</p>

Étape 1 :

- Création d'un groupe de travail avec des agriculteurs volontaires élargi aux acteurs des filières (coopératives, Cuma...). La réflexion intégrera la question des filières.
- Recherche bibliographique et identification de porteurs de projet potentiels ou de partenaires techniques

Étape 2 :

- Expérimentation de nouvelles cultures, avec mesures de l'intérêt pour la ressource en eau (reliquats d'azote, bougies poreuses...).
- Opération bouts de champs avec synthèse (quelles espèces, quels atouts pour l'eau et l'agriculture, quelles contraintes techniques ...)
- Réflexion du groupe de travail sur « comment capitaliser les résultats obtenus ? ». Ex : création d'une boîte à outils, d'un site internet dédié, d'un guide ...
- Réunion en fin de programme avec tous les agriculteurs impliqués (ceux qui ont participé aux groupes de travail, aux opérations bouts de champs, aux expérimentations...) pour rédiger sa propre feuille de route et faire un retour d'expérience (« pourquoi je me suis lancé ? Quels enseignements j'en ai tiré ? » ou au contraire « pourquoi je ne me suis pas lancé ? »).

Voyage d'études et formations : soit pour nourrir la réflexion du groupe de travail soit pour promouvoir des cultures déjà expérimentées auprès d'un plus large public.

Volet sensibilisation :
Promotion des cultures déjà expérimentées, auprès de la profession agricole.

Modalités de mise en œuvre	Possibilité de signer une convention de partenariat. Partenariat entre l'animateur AAC, les organismes agricoles compétents (chambre d'agriculture, FR CIVAM, INRA...) et les agriculteurs volontaires.
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : création du groupe de travail Année 2 à 4 : expérimentations et présentation des résultats
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	En fonction des motivations des agriculteurs sur l'expérimentation Privilégier une action sur Saint-Vigor-le-Grand : le captage est très sensible lors des inondations des parcelles voisines. Cette aire pourrait être un terrain favorable à l'expérimentation.
Outils et dispositifs mobilisables	Animateur de l'association des producteurs de Chanvre Réseau d'acteurs sur les écomatériaux Actions de la FR CUMA Cf. Groupes 30 000 sur le pois chiche dans l'Eure (AESN)
Partenaires techniques	Coopératives (pour s'assurer des débouchés), chambre d'agriculture, agrochanvre, FR CUMA, FR-CIVAM

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION				
Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP) pour les cultures économes La Chambre d'agriculture et les coopératives sur le développement de cultures novatrices			
Estimation financière	Hors formation et sensibilisation, sur 3 ans : 9000 € de semences 6300 € de mise en œuvre des expérimentations et du suivi			
Financement	Bayeux Intercom avec une subvention de l'AESN. Possibilités de subventions de la Région. Autres partenaires techniques et/ou financiers à définir (Coopératives, CA...).			
Planning prévisionnel de financement	Hors formation et sensibilisation :			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
		5100	5100	5100
Impact sur le prix de l'eau	Réduction des intrants Impact sur qualité des sols Le préventif coûte moins cher que le curatif			
Impact technique et économique pour l'agriculteur	Innovation de l'agriculture (+impact en matière de communication) Impact sur qualité des sols Intérêt agronomique et économique (réduction des intrants)			

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs de moyens	Nombre de réunions techniques Nombre d'agriculteurs impliqués
Indicateurs de résultats	Nombre de nouvelles cultures Conséquences sur la longueur des rotations
Principaux freins attendus	Prise de risque des agriculteurs

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>Les périmètres de protection réglementaires sont peu contraignants (contours et restrictions d'usages inscrites dans les DUP) et anciens (perte de l'information des contraintes réglementaires...).</p> <p>Par ailleurs, une confusion entre ces périmètres réglementaires et les aires d'alimentation de captage beaucoup plus larges peut perdurer. Ainsi, certains agriculteurs, éloignés du captage, mais exploitant au sein de l'AAC n'ont pas forcément conscience de leur impact à plus ou moins long terme sur la ressource en eau.</p> <p>Cette action inclut l'appropriation des outils d'aménagement ou de réaménagement de l'espace pour davantage concilier préservation de la ressource en eau et activités agricoles. Cela suppose nécessairement une concertation spécifique sur la question de l'acquisition foncière des terres par les collectivités ou gestionnaires de l'eau, au titre de la préservation de la ressource en eau à long terme. La profession agricole s'est prononcée contre ce type d'acquisition.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Pertinence des périmètres de protection réglementaires (périmètre et contraintes) qui pour les captages de Bayeux Intercom ont été définis dans les années 60 et 80. » • « Les gestionnaires de l'eau sont légitimes à intervenir en faisant de la maîtrise foncière, afin d'accompagner la reconquête de la qualité de l'eau qu'elle exploite. » • « L'acquisition foncière (en particulier sur les périmètres de protection réglementaire des captages) est une solution parmi d'autres (mais pas un but en soi), qui permet d'assurer un usage des sols cohérent avec la protection de la qualité de l'eau, sur une longue durée, sans pour autant diminuer la SAU. » • « Anticiper sur d'éventuelles obligations réglementaires qui pourraient évoluer demain sur les périmètres de protection réglementaire. » • « Il existe encore des agriculteurs qui sont d'accord pour continuer à produire du lait et ouvert à l'idée de le faire avec un système herbager. » • « La profession agricole est opposée à l'acquisition foncière par les collectivités » • « Les agriculteurs peuvent respecter la ressource en eau (bail rural à clauses environnementales sur les périmètres de protection réglementaire) sans que la collectivité soit propriétaire des terres » • « Les modes d'occupation respectant la ressource en eau : système de couvert permanent herbager (ex : prairies, agriculture bio qui assure la non utilisation de produits phytosanitaires). Ne mettre que de l'agriculture bio n'est pas forcément intéressant. Autre combinaison : agroforesterie, boisement... » • « Le tout-en-herbe sur 1 km autour des captages sera la solution mais que faire de l'herbe ? »
Paramètre(s) visé(s)	Volet connaissance/concertation
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Respect de la réglementation actuelle sur la DUP et adhésion à la démarche volontaire au-delà de l'aspect réglementaire.</p> <p>Etudier la possibilité d'un « réaménagement » de l'espace pour une occupation du sol au sein des périmètres de protection réglementaire plus compatible avec la ressource en eau à long terme.</p> <p>En cas d'acquisition foncière par le gestionnaire de l'eau : que tous les acteurs de l'eau et de l'agriculture comprennent les enjeux de chacun et s'accordent sur une politique qui ne pénalise ni le gestionnaire de l'eau, ni les agriculteurs concernés, ni l'économie agricole.</p>
Acteurs ciblés	Tous les agriculteurs exploitant au sein des périmètres de protection réglementaire ou d'une aire d'alimentation de captage.
Actions complémentaires	Programme d'actions dans sa globalité.

ACTION

- **A l'échelle des périmètres de protection réglementaires** : rappel aux agriculteurs des restrictions d'usage de la DUP et des enjeux des gestionnaires de l'eau. Communication sur le programme d'actions.
- **A l'échelle des aires d'alimentation de captage** : communication sur la démarche menée sur les aires d'alimentation de captages, sur les zones de forte vulnérabilité de la nappe et plus largement sur les enjeux des gestionnaires de l'eau (enjeux de reconquête et préservation de la ressource en eau ; anticiper une éventuelle dégradation de la ressource en qualité et/ou en quantité ; anticiper une éventuelle augmentation des besoins en eau potable ; maintenir l'accès à l'eau au juste prix ; agir en préventif plutôt qu'en curatif, plus durable et moins coûteux). Cela comprend également le volet communication sur le programme d'actions auprès des agriculteurs exploitant sur les AAC et plus largement sur tout le territoire des gestionnaires de l'eau.
- **Concertation sur les outils du foncier** : échange parcellaire, acquisition foncières (et modalités), bail rural à clauses environnementales, remembrement... Quels acteurs du foncier ? Quels enjeux pour les gestionnaires de l'eau ? Quels enjeux pour la profession agricole et l'agriculture ? Quelle légitimité des uns et des autres ? Quel bail rural à clauses environnementales ?
- **Réflexion sur la mise œuvre d'une politique foncière** : étude des potentialités d'échange, de vente (départs à la retraite des exploitants, projets de reprise) en lien avec les zones dites vulnérables (ppc, zones rouges et oranges des AAC).

Modalités de mise en œuvre	Partenariat avec la CA pour rappeler les restrictions d'usage aux agriculteurs. Convention avec la Safer sur les acquisitions foncières
Calendrier de mise en œuvre	Années 1 et 2 : rappel des restrictions d'usages Années 2 et 3 : concertation sur les outils du foncier Années 1 à 4 : suivi des opportunités d'acquisitions foncières
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Privilégier une action sur Saint-Vigor-le-Grand : le captage est très sensible lors des inondations des parcelles voisines. Cette aire pourrait être un terrain favorable à l'expérimentation. Pour l'acquisition foncière : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : pp réglementaires (rapproché et éloigné)• Prior.2 : zones rouges/oranges/aléatoire• Prior.3 : AAC
Outils et dispositifs mobilisables	Outils et acteurs du foncier.
Partenaires techniques	DDTM 14, Chambre d'Agriculture, Terres de Liens, SAFER, EPFN, AESN, syndicats agricoles, élus de la commission eau potable et du conseil communautaire de Bayeux Intercom, Conseil départemental 14

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP)
Financement	Bayeux Intercom avec des subventions de l'AESN
Impact sur le prix de l'eau	Si la collectivité se lance dans l'acquisition foncière, action très onéreuse à court terme. Mais investissement sur le long terme (le préventif coûte 80 fois moins cher que le curatif)
Impact technique et économique pour l'agriculteur	En cas de mise en place d'un bail rural à clauses environnementales, compensation financière à envisager.

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	Tous les agriculteurs exploitants sur les ppr rencontrés et sensibilisés
Indicateurs de moyens	Nombre d'agriculteurs touchés Nb d'ha échangés Nombre d'ha acquis selon la vulnérabilité de l'AAC (zones jaunes, oranges, rouges)
Indicateurs de résultats	
Principaux freins attendus	Peur du « flicage »

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>La mise en réseau d'acteurs permet de créer des conditions favorables au dialogue ce qui est essentiel pour lever les tensions entre acteurs (conflits d'usage, intérêts divergents, incompréhension, idées reçues...), pour créer du lien entre des acteurs travaillant sur des sujets similaires ou souhaitant élargir leur champ d'action/de réflexion, pour créer des partenariats et donner plus de cohérence dans les projets (réponse à des besoins réels, utilisation des forces vives d'un territoire) ou encore pour partager son expérience ...</p> <p>La mise en réseau d'acteurs est rarement prioritaire car elle peut être chronophage, souffrir d'un manque de méthode (les discussions peuvent tourner en rond), mettre du temps à « porter ses fruits » (investissement à long terme) voire ne pas « porter ses fruits » (problème d'assiduité des acteurs, déséquilibre dans les motivations, manque de temps...).</p> <p>Or elle permet a minima la mise en commun d'outils, d'éviter les doublons, la perte de temps liée à des questionnements auxquels d'autres acteurs ont déjà répondu et peut constituer un terreau favorable à des projets novateurs pour un territoire et ses acteurs.</p> <p>En parallèle, la question de la communication entre ces acteurs et plus largement auprès d'un plus large public est nécessaire pour faire connaître et/ou valoriser l'action et les efforts réalisés.</p> <p>Enfin, la communication et la sensibilisation sur le programme d'actions auprès des agriculteurs est indispensable.</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Redorer le blason des agriculteurs et syndicats d'eau quant à la qualité de l'eau auprès de la population » • « Communiquer davantage auprès des abonnés sur la qualité de l'eau et les actions faites par agriculteurs et syndicats » • « Image de l'agriculture : communiquer sur les pratiques des agriculteurs pour ne pas mettre toute la faute sur eux » • « Ne pas opposer le monde citadin au monde rural » • « Créer du lien entre les différents acteurs du territoire » • « Réconcilier les différents usages liés à l'eau sur le territoire » • « Les néo-ruraux arrivent à la campagne : problème de cohabitation (bruit, mouches, odeur, routes sales...) » • « Nerf de la guerre : les gens sont prêts à changer mais il faut être valorisé. » • « Créer du lien entre chambre d'agriculture et services développement économique des collectivités » • « Pression des médias et regard des néoruraux et urbains » • « Il existe plein de réunions où sont présentées des bonnes démarches mais c'est souvent difficilement applicable » • « La Région soutient les investissements physiques dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale »
Paramètre(s) visé(s)	Volet connaissance/concertation
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Capitaliser les expériences, les retours d'expériences, les outils, les expérimentations, les bonnes idées, partager les enjeux, provoquer des partenariats (se faire rencontrer des acteurs qui veulent travailler sur un sujet), réfléchir à des projets novateurs et motivants.</p> <p>Donner plus de cohérence aux actions quel que soit leur niveau d'avancement.</p> <p>Mobiliser les agriculteurs dans la réalisation du plan d'actions.</p>
Acteurs ciblés	<p>Tous les agriculteurs.</p> <p>Animateurs agricoles, animateurs eau et plus largement environnement, structures en lien avec l'environnement et l'agriculture, lycées agricoles, organismes agricoles, GAB, CIVAM et autres acteurs identifiés dans l'instance d'information.</p> <p>Financeurs (eau et agriculture)</p>
Actions complémentaires	Volet non-agricole de la démarche menée sur les AAC.

ACTION

Volet mise en réseau :

- Une à deux fois par an, organisation d'une réunion « bilan et perspectives » avec tous les acteurs qui participent ou souhaitent participer au programme d'actions de Bayeux Intercom et des syndicats partenaires (partenaires institutionnels, coopératives, syndicats agricoles, agriculteurs engagés dans une action, lycées agricoles...) : bilan sur les actions en cours, évolution du programme d'actions, brainstorming, animations sur les idées-reçues, temps de débat, évocation de projet en cours de cours de réflexion...

- Une fois par an : réunion brainstorming entre les animateurs agricoles, AAC, SAGE, BIO, rivières ... et éventuellement des financeurs de dispositifs eau et agriculture.

Objectifs : se connaître, ne pas rester cloisonné (comment faire du lien entre toutes les démarches ?), retour d'expériences sur des actions mises en place, quelles difficultés rencontrées ? quels leviers ? Apport d'outils (techniques, financiers...), réflexion sur des actions évoquées dans les médias (comment se les approprier) ...

Echelle à déterminer. Format de la réunion à déterminer en fonction du nombre de personnes identifiées. Ex : tour de table avec transmission de sujets et questions en amont.

Volet sensibilisation auprès des agriculteurs :

Sensibilisation auprès des agriculteurs sur la démarche menée sur les aires d'alimentation de captages, sur les zones de forte vulnérabilité de la nappe et plus largement sur les enjeux des gestionnaires de l'eau (reconquête et préservation de la ressource en eau ; anticiper une éventuelle dégradation de la ressource en qualité et/ou en quantité ; anticiper une éventuelle augmentation des besoins en eau potable ; maintenir l'accès à l'eau au juste prix ; agir en préventif plutôt qu'en curatif, plus durable et moins coûteux).

Des actions seront menées pour sensibiliser les agriculteurs concernés pas la démarche.

Idées :

- Édition de plaquettes sur le plan d'actions,
- Parution d'articles dans la presse spécialisée, de communiqués de presse,
- Des formations adaptées aux attentes des agriculteurs,
- Sensibilisation en lycées agricoles et auprès des enseignants,
- Démonstration de matériel, de techniques,
- Organisation d'ateliers chez un exploitant, visites d'exploitations,
- Journées de sensibilisation : couverts végétaux, phytosanitaires, fonctionnement du sol...
- Mise en place de panneaux expliquant la démarche,
- Rédaction et diffusion de fiches techniques,
- Tenue de stand dans des événements agricoles pour communiquer sur la démarche,
- Site web,
- Réseaux sociaux,
- Vidéos (format tutoriel court),
- Interviews...

Volet communication auprès des acteurs non agricoles :

- Réunion publique de lancement du programme d'actions auprès des habitants. Les agriculteurs et gestionnaires de l'eau présentent la démarche aux habitants. Prévoir un temps d'échange sur les conflits d'usage sous forme d'animation participative.

- Réunion publique de bilan du programme d'actions auprès des habitants (rythme à déterminer)

Pistes de réflexion sur les outils de communication :

- Calendrier humoristique des agriculteurs,
- Site internet (ou page internet),
- Page facebook,
- Réalisation d'un reportage,
- Plaquette,
- Panneaux le long de la route,
- Théâtre-forum,
- Plantation d'arbres symbolisant les efforts entrepris (« 1mg/litre de nitrates = 1 arbre »),
- L'eau produite et protégée sur le territoire est bue sur le même territoire
- Communiquer sur l'évolution de la qualité de l'eau = donner du sens aux actions...

Un groupe de travail sera réuni une fois par an, afin de définir et de caler les actions de communication, d'information et de sensibilisation sur la démarche : Quels outils ? Pour quoi ? Pour qui ? Comment ?

Modalités de mise en œuvre

Bayeux Intercom peut initier la démarche de mise en réseau des acteurs sans pour autant la porter dans la durée.
Etude sur l'accompagnement au changement des acteurs agricoles en vue d'une meilleure préservation des ressources en eau, Institut Régional du Développement Durable (IRD2) : évaluation de « l'acceptation potentielle » du plan d'actions et de sa faisabilité de mise en œuvre ; évaluation des actions complémentaires à envisager pour améliorer son acceptation.
Partenariat entre l'animateur AAC, les organismes agricoles compétents (chambre d'agriculture, FR CIVAM, INRA...)

Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : création du réseau avec définition de la fréquence et des modalités de réunions Année 1 : communication auprès des habitants Années 2 et 3 : création de support de communication
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	A déterminer en fonction des pilotes de l'action
Outils et dispositifs mobilisables	Groupes de travail et réseaux déjà existants Séminaire développement durable de la Région Normandie Réseau des éco-jardiniers du Bessin (Jardin nature du Bessin) et outils de communications spécifiques (site internet, programme d'animations...)
Partenaires techniques	AESN, Région, Département, autres syndicats d'eau de la région, IRD2

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom, Région Normandie, Département du Calvados et/ou AESN ...
Estimation financière	Volet communication : temps d'animateurs Volet communication : à définir
Financement	Participations des maitres d'ouvrage possible à définir

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION

Objectifs ciblés	/
Indicateurs de moyens	- Nombre de réunions organisées - Nombre de participants aux réunions - Nombre de supports de communication créés - Nombre de supports de communication diffusés - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre de participants aux actions de sensibilisation
Principaux freins attendus	Action chronophage Nécessite l'assiduité de tous les acteurs

OBJECTIF DE L'ACTION	
Constat/contexte	<p>Les circuits courts alimentaires se développent depuis plusieurs années. Ils regroupent non seulement une grande diversité d'initiatives – de la vente de paniers à la cueillette chez le producteur en passant par la vente en ligne – mais également une pluralité d'acteurs tels que les producteurs, les structures de l'économie sociale et solidaire, les citoyens, les collectivités locales.</p> <p>En développant des circuits courts, tous ces acteurs deviennent partenaires d'un projet de territoire commun : ils consolident des activités économiques, retissent du lien social et participent à une démarche de développement durable gagnant-gagnant.</p> <p>Bayeux Intercom, compétent en matière d'Enseignement, a déjà engagé une démarche dans ce sens via la restauration scolaire. Depuis 2008, 10% du budget alimentaire est consacré au bio. De plus, un travail sur les circuits courts a été engagé dès 2011 avec le pays du Bessin au Virois (travail de recensement des producteurs locaux et prise en compte des contraintes du code des marchés publics). 35% des produits sur les 80% que représentent les produits frais du budget alimentaire sont certifiés Basse-Normandie.</p> <p>D'autres actions peuvent être développées collectivement, à l'instar d'initiatives déjà engagées (AMAP, Cap Bio, La ruche qui dit oui...).</p>
Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • « Les citoyens ont un rôle à jouer avec les agriculteurs. » • « Beaucoup de consommateurs motivés par le bio et/ou le local dans le Bessin » • « L'opposition du bio et du local n'a pas de sens : un produit bio peut être vendu en circuit court ou en circuit long. Bio et local ne sont pas incompatibles. » • « Les marchés du Bessin sont très fréquentés (Bayeux, deux fois par semaine, Port-en-Bessin-Huppain, Trévières, Asnelles, Creully-sur-Seulles, Balleroy-sur-Drôme, Tilly-sur-Seulles...)» • « Les filières locales sont un très bon moyen pour favoriser et pérenniser les changements de pratiques. » • « Développer la production biologique qui est bénéfique en termes d'environnement, d'eau, d'économie, et en terme social. » • « On encourage les particuliers à soutenir la demande locale. Un agriculteur qui s'installe ne peut pas s'installer là où il ne pourra pas vendre sa production. Ainsi, l'offre et la demande doivent être travaillées ensemble. » • « Développement des ventes directes (malgré les normes contraignantes) » • « De plus en plus de concurrence en vente directe » • « Création d'une ruche qui dit oui, à Bayeux en 2016 » • « Une deuxième AMAP sur Bayeux ? » • « Créer du lien entre la Chambre d'Agriculture du Calvados et de Normandie et le service développement économique des collectivités » • « Il existe une grande offre de produits de qualité en Normandie »
Paramètre(s) visé(s)	<p>Volet connaissance/concertation. Développement économique</p>
Objectif général et bénéfice attendu	<p>Accompagner et/ou soutenir des projets économiques agricoles, en lien avec la préservation de la ressource en eau Valoriser l'agriculture du territoire Concilier performance économique du secteur agroalimentaire avec le respect de l'environnement et la préservation des emplois</p>
Acteurs ciblés	<p>Agriculteurs du Bessin volontaires. En particulier sur les AAC si développement d'un label</p>
Actions complémentaires	<p>A étudier : travailler sur l'agrotourisme en parallèle.</p>

ACTION	
Cette action cible plusieurs volets : - Les Marchés de Producteurs de Pays : étudier la possibilité d'en créer un - Les points de vente directe (individuelle ou collective) : Recenser et valoriser les points de vente existants. Accompagner les porteurs de projet (formations, outils, gestion, mise en réseau ...). - Recensements des débouchés alimentaires. - Bois de haie à vocation énergétique.	
Modalités de mise en œuvre	Les détails de l'action seront définis au cours du programme d'actions : modalités et calendrier de mise en œuvre, estimation financière, financement...
Calendrier de mise en œuvre	
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	
Outils et dispositifs mobilisables	Marchés de producteurs développés par la Chambre d'Agriculture du Calvados
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture du Calvados, Ville de Bayeux (marchés et service développement économique), acteurs de la filière (si développement d'un label).

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION	
Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP), service développement économique de la ville de Bayeux et de Bayeux Intercom, Chambre d'Agriculture du Calvados
Estimation financière	A définir
Financement	
Impact sur le prix de l'eau	Impact indirect
Impact technique et économique pour l'agriculteur	Diversification de l'économie.

OBJECTIF DE L'ACTION

<p>Constat/contexte</p>	<p>Les gestionnaires de l'eau doivent s'assurer du respect des exigences fixées règlementairement (code de la santé publique) pour les eaux destinées à la consommation humaine (nitrates et pesticides...).</p> <p>Les solutions curatives (dépollution, mélange d'eau...) en plus d'être coûteuses en investissement et en fonctionnement ne constituent pas une réponse durable (coût supporté par l'utilisateur, durée de vie des équipements ...).</p> <p>Les gestionnaires de l'eau ne doivent pas attendre que leurs ressources en eau soient très dégradées pour agir, d'autant plus que les aquifères peuvent mettre des années à se dépolluer, que certaines nappes du secteur sont vulnérables à la sécheresse et que les besoins en eau peuvent augmenter dans le futur. Ainsi, les enjeux de préservation de la ressource (pour les ressources qui ont une qualité conforme à la réglementation) sont aussi importants que les enjeux de reconquête de la ressource (pour les ressources dites dégradées).</p> <p>Afin de pouvoir, à court, moyen et long termes, assurer la pérennité de la ressource en eau dans le cadre d'une gestion durable ou soutenable de l'eau, il convient de pouvoir mettre en place un mode de gestion de la ressource qui soit respectueux de l'environnement et des écosystèmes aquatiques (ex. zones humides, rivières, ...), mais qui puissent aussi satisfaire l'ensemble des usages équitables du territoire de manière à en favoriser le développement économique.</p> <p>Cela passe par une connaissance du fonctionnement et d'une appropriation par tous les acteurs des enjeux de l'eau sur le territoire.</p>
<p>Paramètre(s) visé(s)</p>	<p>Volet connaissance/concertation</p>
<p>Objectif général et bénéfice attendu</p>	<p>Sécuriser la ressource en eau en faisant de la prospective</p> <p>Connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes</p> <p>Comprendre le lien entre quantité et qualité pour mieux appréhender les épisodes de sécheresse et/ou une augmentation de la demande</p> <p>« Donner du sens » à la démarche sur les AAC (compréhension des enjeux de préservation de la ressource en eau)</p>
<p>Acteurs ciblés</p>	<p>BRGM, AESN, Département du Calvados, Ingéo</p>

ACTION

<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des besoins de Bayeux Intercom (connaissance du fonctionnement des nappes, temps de recharge des nappes et âge de l'eau, lien qualité-quantité, interprétation de l'observatoire de l'eau, relations entre nappe, cours d'eau, parcelles...) - Rédaction du cahier des charges de l'étude - Réalisation de l'étude en concertation avec les acteurs concernés - Volet pédagogique pour s'approprier l'étude <p>Le partenariat étant à construire, les détails de l'action seront définis au cours du programme d'actions : estimation financière, financement...</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Implication de la profession agricole sur certains pans de l'étude.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Action indépendante (partenariat à construire)</p>
<p>Territoire d'intervention et territoires prioritaires</p>	<p>Echelle hydrogéologiquement et administrativement (SDCI) pertinente</p>
<p>Partenaires techniques</p>	<p>BRGM, AESN, Département du Calvados</p>

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom (service AEP)
Estimation financière	/
Financement	/
Planning prévisionnel de financement	/
Impact sur le prix de l'eau	Le préventif coûte moins cher que le curatif
Impact technique et économique pour l'agriculteur	/

OBJECTIF DE L'ACTION

<p>Constat/contexte</p>	<p>Bayeux Intercom a déposé, auprès de la région Normandie, de la DDTM du Calvados et de la DRAAF Normandie, un programme agro-environnemental et climatique (PAEC) pour les années 2017 et 2018, au titre de l'enjeu eau.</p> <p>Ainsi, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été ouvertes sur un territoire défini (« territoire du PAEC »).</p> <p>Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement, sur un territoire prédéfini. Il s'agit d'une compensation financière (non pérenne).</p> <p>Les MAEC constituent le seul outil incitatif financier mobilisable bien que des retards d'instruction des dossiers des campagnes précédentes et de paiements nuisent à l'adhésion au dispositif.</p> <p>Les MAEC s'adressent aux agriculteurs éligibles volontaires, avec un engagement pour 5 ans.</p> <p>Le dispositif n'est pas reconduit en 2019.</p>
<p>Enjeux des acteurs de l'eau et de l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Grosse difficulté liée à mise en route du dispositif MAE, pourtant seule aide financière directe. » • « Concernant les aides financières directes (MAE), l'Agence de l'Eau est tenue par le cadre réglementaire européen. Risque : que l'aide publique soit considérée comme une aide à la production. Dans ce cas, il y aurait risque de distorsion de concurrence entre agriculteurs eux-mêmes et entre pays européens. On ne peut pas apporter des aides directes comme bon nous semble. Il faut rentrer dans un dispositif préalablement validé par Europe. Eau de Paris qui a politiquement du poids et qui a des services juridiques a pu envisager d'explorer d'autres voies que celui cadré par l'Europe. » • « Le SDAGE 2016-2021 a défini un seuil de vigilance pour sécuriser la ressource (75% de la valeur réglementaire) : 37 mg/l pour le paramètre nitrates et 0,075 µg/l pour le paramètre pesticides (0,375 µg/l pour la somme des pesticides) » • « Retard dans l'instruction des dossiers 2015 et 2016 et donc dans le paiement »
<p>Paramètre(s) visé(s)</p>	<p>Nitrates principalement, phyto, limitation des transferts</p>
<p>Objectif général et bénéfice attendu</p>	<p>Changement de pratiques et pérennisation dans le temps. Préservation de la qualité de l'eau et des systèmes herbagers</p>
<p>Acteurs ciblés</p>	<p>Agriculteurs éligibles au PAEC si le dispositif est reconduit en 2019</p>
<p>Actions complémentaires</p>	<p>Programme d'actions dans sa globalité et en particulier les actions D et E d« suivi personnalisé »</p>

ACTION

Quand le dispositif sera reconduit:

- réponse à l'appel à candidature pour la campagne sur la base du périmètre PAEC « Aires d'alimentation des Captages du Cœur du Bessin » défini pour les campagnes 2017 et 2018, en concertation avec la Chambre d'Agriculture du Calvados et les autres opérateurs MAEC à proximité, proposition des mesures* en adéquation avec les spécificités et problématiques du territoire.
- Communication auprès des agriculteurs et opérateurs PAC sur les mesures contractualisables : réunion d'information début avril (courrier nominatif). Création d'une page internet.
- Conseils des agriculteurs intéressés (éligibilité, conditions d'entrée, objectifs, cahier des charges...)
- Accompagnement et suivi des agriculteurs engagés.

*Les mesures contractualisables (PAEC de Bayeux Intercom) sont :

- Les mesures systèmes polyculture élevage d'herbivores : SPM3, SPE2, SPE3, SPE6
- Les mesures systèmes grandes cultures : SGN1 et SGN2
- Les mesures systèmes polyculture élevage de monogastriques : SPE9
- La mesure à engagement unitaire Reconversion de terres arables en herbage extensif : couver_06

Calendrier de mise en œuvre	Quand le dispositif sera reconduit : Candidature de Bayeux Intercom Mars-avril : communication en toute boîte sur le dispositif Avril-mai : accompagnement des agriculteurs intéressés 15 mai : PAC (sauf si report) Suivi des agriculteurs pendant la période des 5 ans à compter de la contractualisation
Territoire d'intervention et territoires prioritaires	Le périmètre du PAEC « des AAC du Cœur du Bessin » : il comprend le périmètre des communes qui ont une surface notable dans les AAC, fusionné avec l'ensemble des AAC concernées par la mise en place d'une démarche de concertation (11 ressources en eau – 9 AAC). La commune de Le Tronquay déjà concernée par le PAEC du Bassin de Saon a été exclue du périmètre du PAEC des AAC du Cœur du Bessin. Ce périmètre est également motivé pour qu'un nombre conséquent d'exploitations de plus de 50 ha soient éligibles aux mesures systèmes.
Outils et dispositifs mobilisables	<i>Groupes de travail de la Chambre déjà existants (réseau régional fourrage de la chambre...)</i>
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture (prestataire)

COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACTION	
Maitrise d'ouvrage possible	Bayeux Intercom en tant qu'opérateur MAEC
Estimation financière	Cf. estimation transmise dans le dossier de candidature
Financement	Feader et AESN
Impact sur le prix de l'eau	Financement des mesures par le Feader et l'AESN (enjeu eau) Le préventif coûte moins cher que le curatif Temps de technicien pour la communication, l'accompagnement et le suivi sur ce dispositif
Impact technique et économique pour l'agriculteur	« Compensation » financière sur 5 ans pour changement de pratique (aides non pérennes)

OBJECTIFS CIBLES ET EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs de moyens	Nb d'agriculteurs ayant contractualisés des MAEC. Nb d'hectares concernés. A corrélérer avec les zones rouges.
Principaux freins attendus	Problème de trésorerie Dispositif très administratif 100% de contrôle (peur du flicage) Remise en question des moyens existants Difficulté à avoir des données graphiques (nominatives)

PARTIE 3 - Mise en œuvre, suivi et évaluation des actions

1. Calendrier de mise en œuvre des actions et plan de financement

		Calendrier de mise en œuvre				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
A	Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales :					
	Semences pour expérimentation		1 000	1 000		2 000
	Mise en place et suivi expérimentation	1 400	2 100	2 100	1 400	7 000
	Reliquats d'azote		300	300		600
B	Fourrages : diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie :					
	Semences pour expérimentation		3 000	3 000		6 000
	Mise en place et suivi expérimentation	1 400	2 100	2 100	1 400	7 000
	Formation/sensibilisation			4 000	4 000	8 000
C	Optimiser la fertilisation azotée :					
	Pack analyse pour 3 exploitations par an	900	900	900	900	3 600
	Accompagnement pour 3 exploitations par an	8 400	8 400	8 400	8 400	33 600
D	Suivi personnalisé « élevage » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système d'élevage vers un système économe en intrants et efficient économiquement	21 000	21 000	21 000	21 000	84 000
E	Suivi personnalisé « cultures » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système de cultures vers un système économe en intrants et efficient économiquement	21 000	21 000	21 000	21 000	84 000
F	Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique :					
	Etudes de pré-diagnostic	1 400	1 400	1 400	1 400	5 600
	Etudes de conversion		4 000	4 000	4 000	12 000
	Accompagnement technique		2 800	5 600	8 400	16 800
G	Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes » :					
	Semences pour expérimentation		3 000	3 000	3 000	9 000
	Mise en place et suivi expérimentation		2 100	2 100	2 100	6 300
H	Favoriser l'aménagement de l'espace	Non chiffrable	Non chiffrable	Non chiffrable	Non chiffrable	Maximum à définir
I	Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'eau et de l'agriculture					
J	Soutenir et développer les circuits courts					
K	Etude hydrogéologique	En attente	En attente	En attente	En attente	
L	Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental et climatique					
TOTAL		55 500	73 100	79 900	77 000	285 500

2. Suivi du programme d'actions

➤ Tableau de bord du programme d'actions:

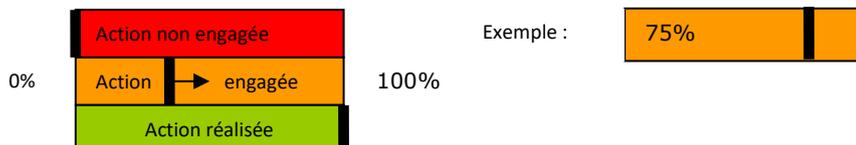
		Personne(s) ressource	Sous actions réalisées	% de réalisation	Budget consommé	Remarques
A	Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales					
B	Fourrages : diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie					
C	Optimiser la fertilisation azotée					
D	Suivi personnalisé « élevage » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système d'élevage vers un système économe en intrants et efficient économiquement					
E	Suivi personnalisé « cultures » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système de cultures vers un système économe en intrants et efficient économiquement					
F	Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique					
G	Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes »					
H	Favoriser l'aménagement de l'espace					
I	Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'eau et de l'agriculture					
J	Soutenir et développer les circuits courts					
K	Etude hydrogéologique					
L	Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental et climatique					

➤ Exemple de fiche de suivi des actions :

FICHE- ACTION N°	Nom de l'action	Mise à jour	
		Le	
		Par	

APPRECIATION GENERALE DE L'AVANCEMENT

Déplacer le curseur en fonction du niveau d'avancement de l'action et choisir la couleur conformément à la légende ci-dessous :



ETAPES REALISEES ET A VENIR

Date	Etapes réalisées

Etapes à venir :

BUDGET

Financiers	Montant prévisionnel (Euros HT)	Montant engagé (Euros HT)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs	Oui / Non ou valeur, unité	Date	Source

3. Evaluation des actions

➤ Exemple de fiche d'évaluation annuelle des actions :

FICHE- ACTION N°	Nom de l'action	Evaluation	
		Année	
		Date de l'évaluation	

	Ce qui était prévu Résultats obtenus Freins rencontrés Facteurs de réussite Leçons à tirer pour l'avenir	Nouvel objectif et nouvelle organisation
Analyses des résultats		
Analyse des moyens mis en œuvre		
Autres observations		

➤ **Tableau des indicateurs de moyens et de résultats :**

		Etat zéro	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total 4 années
A	Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales						
	Nb de réunions du groupe de travail						
	Nb de participants aux visites « bout de champ »						
	Nb de participants aux groupes de travail						
B	Fourrages : diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie						
	Nb de réunions du groupe de travail						
	Nb d'essais mis en place						
	Nb d'agriculteurs ayant participé (expérimentation, bouts de champs, groupes, formation)						
	Surface annuelle en maïs dans l'AAC et évolution sur la durée du programme d'actions						
	Surface annuelle en autres plantes fourragères (luzerne, etc) dans l'AAC et évolution sur la durée du programme d'actions						
	Surface annuelle en prairies dans l'AAC et évolution sur la durée du programme d'actions						
Nb d'exploitations impliquées							
C	Optimiser la fertilisation azotée						
	Nb d'agriculteurs ayant été accompagnés						
	Nb d'analyses et de cartographies						
	Nb d'exploitations engagées						
D	Suivi personnalisé « élevage » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système d'élevage vers un système économe en intrants et efficient économiquement						
	Nb d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2						
	Nb de suivis personnalisés réalisés et surfaces correspondantes						
	Nb d'agriculteurs ayant atteint les objectifs fixés dans les diagnostics						
E	Suivi personnalisé « cultures » : Etudier la faisabilité et accompagner une évolution de système de cultures vers un système économe en intrants et efficient économiquement						
	Nb d'agriculteurs engagés en étape 1 qui passent en étape 2						
	Nb de suivis personnalisés réalisés et surfaces correspondantes						
	Nb d'agriculteurs ayant atteint les objectifs fixés dans les diagnostics						
F	Favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique						
	Nb de pré-études réalisées						
	Nb d'études réalisées						
	Nb d'exploitations converties à l'AB						
G	Diversifier l'assolement en grandes cultures avec des cultures économes en intrants et des cultures « innovantes »						
	Nb de réunions du groupe de travail						
	Nb d'agriculteurs impliqués						
	Nb de nouvelles cultures						
H	Favoriser l'aménagement de l'espace						
	Conséquences sur la longueur des rotations						
	Nb d'agriculteurs touchés						
	Nb d'ha échangés						
I	Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs de l'eau et de l'agriculture						
	Nb d'ha acquis selon la vulnérabilité de l'AAC (zones jaunes, oranges, rouges)						
	Nb de réunions organisées						
	Nb de participants aux réunions						
	Nb de supports de communication créés						
	Nb de supports de communication diffusés						
L	Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental et climatique						
	Nb d'actions de sensibilisation						
	Nb de participants aux actions de sensibilisation						
	Nb d'agriculteurs ayant contractualisés des MAEC						
	Nb d'hectares contractualisés						
	Nb d'hectares contractualisés en zones rouges						

La synthèse des indicateurs des évolutions des pratiques agricoles constituera un observatoire des pratiques agricoles. En parallèle, un observatoire de l'eau sera mis en place afin de suivre la qualité de l'eau sur les paramètres nitrates et phytosanitaires.

Annexe : synthèse des enjeux non nominatifs collectés pendant la phase de diagnostic de la concertation

- **Viabilité de l'exploitation, contraintes réglementaires pour l'exploitant et conditions de travail, contexte économique et social**

Contraintes réglementaires et lourdeur administrative :

→ Contraintes, contrôles, efforts déjà faits, volet non-agricole...

Contexte économique, viabilité de l'exploitation, rentabilité et aides :

→ volatilité des prix, mondialisation, conjoncture économique, compétitivité, différences de revenu (herbe/céréales), MAEC comme seul outil financier...

Métier d'agriculteur d'aujourd'hui, conditions de travail, contraintes naturelles et techniques :

→ Perte de SAU, métier à plusieurs à casquettes, santé, nombreux aléas naturels, monoculture/intensification/vulnérabilité...

- **Qualité de l'eau, contexte réglementaire lié à l'AEP, contraintes pour les syndicats d'eau, prix de l'eau**

Points réglementaires :

→ Respects des normes de la qualité de l'eau, pertinence des périmètres de protection réglementaire, être volontaire mais ambitieux

Enjeux qualitatifs pour la ressource en eau :

→ Enjeux de préservation et de reconquête, prospective (sécuriser la ressource), besoin en connaissances, travailler avec le vivant, préventif/curatif, sécheresse, augmentation des besoins, remplacement d'une molécule par une autre, ressources sous-exploitées

Prix de l'eau :

→ Coût de l'inaction, coût préventif/curatif, bien commun, or bleu, abandon de captage

- **Foncier, perte de la SAU, question de l'installation/agrandissement**

Enjeux du foncier :

→ Erosion de la SAU, spéculation, arrêt du lait (prairie ?)

Outils fonciers :

→ Maitrise foncière des gestionnaires de l'eau et légitimité, quels outils et acteurs, écart entre petites fermes et grandes fermes, aide indirecte, inquiétudes

- **Volet technique**

Des changements de pratiques conciliant eau et agriculture :

→ Gagnant-gagnant, soutien technique, tout un panel d'outils, différentes agricultures à ne pas opposer

Contraintes et problématiques agricoles liées à la réduction d'intrants et au changement de pratiques :

→ Quelles alternatives, ajustement de la fertilisation, ration, désherbage mécanique, technicité, challenge technique du bio

Volet connaissance, acteurs et outils :

→ Sol comme support vivant, expérimentation, CUMA, subventions, portes ouvertes

- **Volet filières**

Enjeux liés au développement de filières :

→ Favoriser et pérenniser les changements de pratiques, cultures à bas niveaux d'intrants, structuration des filières, AB et développement durable, valorisation de têtes de rotation, rôle (et intérêts) des agriculteurs pour développer des filières, rôle des coopératives, rôle du consommateur

Freins :

→ Faiblesse d'un maillon de la chaîne, valorisation de l'herbe, équipements (silo, séchage),

Leviers :

→ Subventions, développement d'un label, développer des cultures innovantes à faible niveau d'intrants, filière bio bien structurée, circuits courts et produits locaux, vente directe

- **Nécessité de connaissance et de pédagogie**

→ Confusion AAC/PPR, études à plusieurs échelles, observatoire de l'eau et interprétation, connaissance du fonctionnement hydrogéologique des aires d'alimentation de captage...

- **Attentes vis-à-vis de la concertation en cours**

→ Partage des enjeux de tous, nécessité de se concerter, avoir des objectifs communs et être ambitieux, courage politique, s'accorder sur la légitimité des uns et des autres, panel d'actions, gagnant-gagnant, importance du dialogue...

Liste des sigles

AAC : Aire d'Alimentation de Captage

AB : Agriculture biologique

AEP : Alimentation en eau potable

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

ARS : Agence Régionale de la Santé

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CA : chambre d'agriculture

CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Copil : Comité de Pilotage

Cotech : Comité Technique

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EBE : excédent brut d'exploitation

EPFN : Établissement public foncier de Normandie

FR-CIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

FR-CUMA : Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

IFT : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires

INRA : Institut national de la recherche agronomique

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique

PPC : Périmètre de Protection de Captage

PPR : Périmètre de Protection Rapproché

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDCI : schéma départemental de coopération intercommunale

SAU : Surface Agricole Utile

ZAR : zone d'action renforcée



Contact :

Agathe Rémond, animatrice des aires d'alimentation de captages
Service Eau potable - Défense incendie
Bayeux Intercom

Tel : 02.31.51.64.55

Courriel : remond.a@bayeux-intercom.fr

4 place Gauquelin Despallières
14400 Bayeux
www.bayeux-intercom.fr